

La librairie genevoise dans les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

Autor(en): **Bonnant, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **31 (1983)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-728489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La librairie genevoise dans les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

Par Georges BONNANT

Les frontières des Pays-Bas ont varié au cours des siècles. Espagnols jusqu'au xvi^e siècle, ces territoires se sont ensuite amenuisés par la sécession hollandaise, puis par les conquêtes françaises dans les Flandres. Par simplification, nous avons considéré cette région comme une seule entité pour le commerce de librairie, même si les Pays-Bas méridionaux et les Provinces-Unies ont constitué pour les Genevois des marchés distincts à bien des égards et qu'on puisse attribuer aux Etats-Généraux une importance prépondérante sous l'Ancien régime. Ceux-ci absorbent une partie de la production de livres protestants et d'éditions classiques genevois jusque dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Ils sont alors surtout consommateurs. Après 1685, l'imprimerie de langue française se développe en Hollande, les éditions classiques aussi, de sorte que ce marché devient plus largement exportateur vers Genève. Spécialistes du commerce de transit, les Hollandais expédient également des éditions genevoises vers le Levant, les Indes occidentales et orientales et la Baltique. Par le biais de grandes enchères, ils redistribuent en Europe les fonds de bibliothèques et collections privées de toute provenance. Ce canal concerne aussi les imprimés genevois. Quant aux Pays-Bas méridionaux, après avoir constitué, à l'époque de la Réforme, un débouché du livre protestant, ils deviennent plus tard pour les Genevois un marché analogue au marché ibérique.

Nos sources manuscrites sont, comme dans les précédentes études, la correspondance et les papiers d'affaires des libraires genevois et de la Société typographique de Neuchâtel, ainsi que des documents des libraires Verdussen, d'Anvers, et Luchtmans, de Leyde. Les catalogues des libraires genevois, flamands et hollandais, les inventaires de bibliothèques publiques et privées de l'époque, enfin, le grand ouvrage de I. H. van Eeghen sur la librairie d'Amsterdam nous ont procuré une quantité de précieux renseignements en la matière.

I. ÉDITEURS ET LIBRAIRES GENEVOIS AUX PAYS-BAS. IMPRIMEURS HOLLANDAIS ET BELGES À GENÈVE

Parmi les Genevois domiciliés aux Pays-Bas, il faut nommer Jean Tronchin Du Breuil (Genève 1641-Amsterdam 1721), qui édita, dès 1691, la gazette d'Amsterdam en langue française¹, l'imprimeur-libraire Pierre Humbert (Genève 1681-Amsterdam 1758), établi à Amsterdam²,

de même qu'Emmanuel Duvillard sr (Genève 1693-1776) qui, après avoir fait son apprentissage chez Pierre Humbert, s'associa à Changuion avant de rentrer à Genève en 1721³. Citons aussi Nicolas Pusterle (1648-1708) qui fit un stage d'imprimeur à Amsterdam de 1676 à 1678, puis devint le collaborateur de Cramer & Perachon⁴. Ajoutons à cette énumération les libraires Jacques Luya, domicilié à La Haye en 1738, Pyramus Chabrey (Genève 1671-Voorburg 1740) établi à Voorburg à la même date, Isaac Damain (né à Genève en 1667), résidant à La Haye en 1742 et Guillaume Ringler qui tenait boutique à Anvers en 1715⁵. Enfin, le libraire Marc-Michel Rey (Genève 1720-Amsterdam 1780) mérite une mention particulière, puisqu'il a été, sans conteste, le plus grand et le plus important libraire de langue française des Provinces-Unies⁶.

Inversément, certains imprimeurs hollandais et belges sont venus s'établir à Genève. C'est le cas de Jean Crespin (Arras 1520-Genève 1572), un des imprimeurs les plus productifs de la ville⁷, d'Emmanuel Duvillard fils (né à Amsterdam en 1716), directeur chez Barillot en 1750, de Jean-François Bassompierre (né à Liège en 1745), qui travaille chez les Cramer et chez les de Tourne, avant de s'associer avec Nouffer, puis avec Boin et d'Ivernois jusque vers 1786⁸.

II. IMPRESSION GENEVOISE DES GAZETTES DE HOLLANDE

C'est en 1694 que l'imprimeur-libraire Vincent Miège obtient de la Seigneurie le privilège d'imprimer et débiter la gazette d'Amsterdam que le Genevois Jean Tronchin Du Breuil, fixé en Hollande dès 1683, publiait depuis 1691. Miège devait soumettre ses épreuves aux scholarques et donner deux exemplaires de cette publication, devenue bi-hebdomadaire, au Petit Conseil⁹. Il devait aussi la signer, comme le feront plus tard ses successeurs. En 1702, le Conseil confirme le privilège, mais stipule que la gazette doit être préalablement soumise à l'approbation de deux anciens syndics¹⁰. Ceux-ci ayant estimé en 1703 «qu'il convenoit au bien et à la sécurité de l'Etat de défendre pendant la guerre toutes sortes de nouvelles, de quel lieu qu'elles viennent»¹¹, la Seigneurie s'en tient au privilège accordé à Miège, «en pratiquant néanmoins les précédentes précautions»¹². En 1710, Miège cède son privilège à Fabri & Barillot¹³. En 1712, le Conseil

D. ERASME DE ROTTERDAM
EN HOLLANDE.



1. Erasme de Rotterdam (gravure tirée de Th. de Bèze. *Les vrais portraits des hommes illustres*, Genève, 1581).

confirme leur privilège aux nouveaux titulaires, mais exige d'eux une rémunération¹⁴. Après la faillite de l'entreprise Barillot en 1748, le privilège passe aux sœurs Barillot, dont l'une, Olympe, épouse Emmanuel Duvillard en 1754. Ce dernier apparaîtra dès lors sur la publication, à côté de sa femme et de sa belle-sœur. En 1759, il demande sans succès au Conseil d'imprimer la gazette d'Utrecht à la place de celle d'Amsterdam qui lui cause des pertes «par le grand nombre de personnes qui la prenoient et qui ont déclaré n'en vouloir plus»¹⁵. En 1764, il obtient la permission d'imprimer la gazette de La Haye «sous la condition qu'il n'imprimera aucun article concernant la ville de Genève ni aucun avis sans l'approbation d'un

ANDRE GIRARD, SVR NOM-
ME HYPERIVS, A(CAUSE DE LA VIL-
LE D'YPRE EN FLANDRES, D'OV IL
ESTOIT NATIF) PROFESSEVR EN
THEOLOGIE A MARPVRG, EN HESSE.



2. André Gheeraerts (gravure tirée de Th. de Bèze, *Les vrais portraits des hommes illustres*, Genève, 1581).

des Seigneurs Scholarques»¹⁶. Puis, dès l'année suivante, avec la bénédiction de la Seigneurie, il se mit à publier la gazette de Leyde d'Etienne Luzac, intitulée «Nouvelles extraordinaires de divers endroits»¹⁷. Il perdit son privilège par l'édit de 1782¹⁸.

Cette édition genevoise des gazettes hollandaises était destinée non seulement au marché local, mais également au sud de l'Europe, où elle fut largement distribuée, ainsi qu'en France et dans le Comtat, jusqu'au jour où Giroud, d'Avignon, s'avisait d'en imprimer une à son tour, entre 1731 et 1750¹⁹.

L'imprimeur genevois de la gazette profitait de ce périodique pour donner de la publicité à ses sortes et à

ses assortiments²⁰. La Seigneurie, elle-même, s'adressa en 1754 à Duvillard pour faire insérer in extenso le texte du traité de Genève avec la Sardaigne conclu cette année là, document auquel le gouvernement genevois tenait à assurer une large diffusion à l'étranger²¹.

III. IMPRESSIONS GENEVOISES D'AUTEURS DES PAYS-BAS

Une liste de ces auteurs est publiée en annexe²². On y constate que la majorité sont des Hollandais du XVI^e et du XVII^e siècle, les Belges étant notablement moins nombreux. Précisons en outre que les théologiens protestants français, qui se sont établis dans les Provinces-Unies dès la seconde moitié du XVII^e siècle, ont été inclus dans cette nomenclature.

Le total des auteurs recensés est inférieur à ceux des théologiens allemands, italiens et ibériques. Cette différence s'explique tant par l'exiguïté relative des territoires considérés que par le développement considérable de la typographie dans les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux.

Théologie protestante

On y trouve des théologiens de l'Académie de Genève émigrés plus tard à l'université de Leyde, comme Lambert Daneau, André Rivet et Frédéric Spanheim. Il y a d'anciens étudiants de Genève devenus professeurs à Leyde, comme François Du Jon, Lucas Treucat et Polyander. Parmi les réfugiés français, Pierre Jurieu, Jacques Saurin, Samuel Desmarets, Jean de Labadie ont joué un rôle important. Enfin, il faut mentionner deux réformateurs wallons: Guy de Brès et Jean Taffin.

Théologie catholique

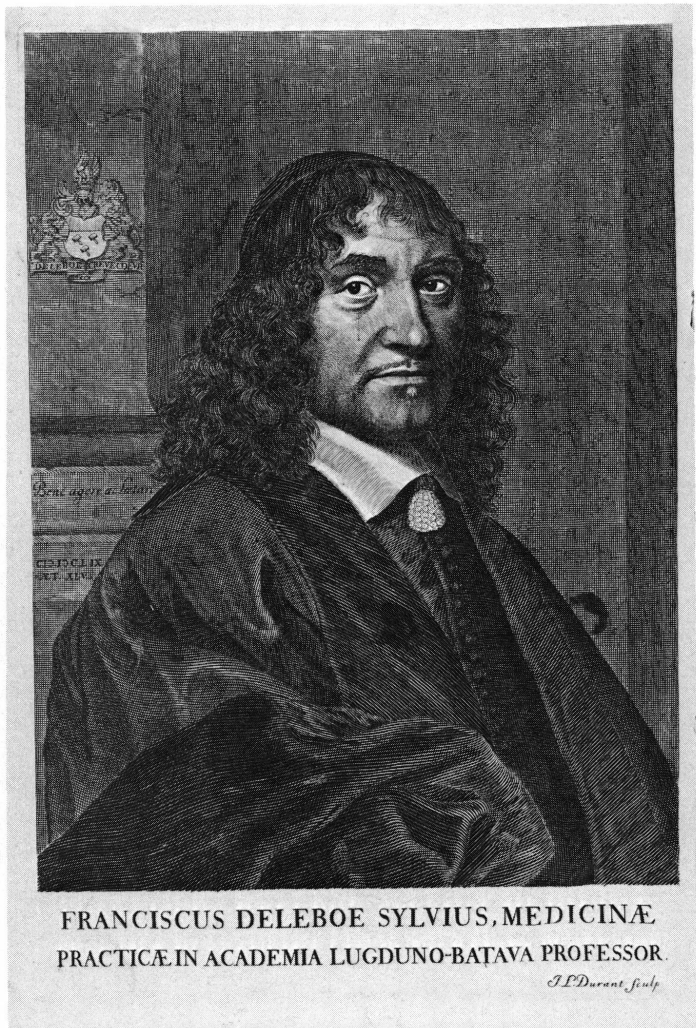
A signaler, réédités par les de Tournes au XVIII^e siècle pour le marché ibérique, les commentaires du père Lapide S. J. et l'*Imitation* de Thomas Kempis.

Droit

Dans ce domaine, les éditions genevoises ont été relativement peu nombreuses. Les onze auteurs inventoriés comparés aux 93 juristes italiens, aux 56 ibériques et aux 40 allemands occupent une place modeste. Il faut cependant mentionner d'illustres romanistes tels que Antoine Matthaeus, Cornelius van Binkershoek, Vinnius et Voet, ainsi que le célèbre Hugo Grotius.

Médecine, sciences naturelles et mathématiques

Les médecins François De La Boe, Isbrand van Diemerbroeck et, spécialement, le fondateur de l'école de Vienne, Antoine de Haen et son disciple, Gerhard van Swieten, méritent une mention, de même que Jean de Gorter qui fut médecin de Catherine II. Parmi les mathématiciens,



3. François de la Boe (gravure tirée de ses *Opera medica*, Genève, de Tournes, 1680).

Storm van S'Gravesande, professeur à Leyde, occupe dans sa spécialité une position dominante.

En comparaison des 30 savants italiens, des 29 allemands et des 5 ibériques, les auteurs mentionnés, hollandais pour la plupart, tiennent dans cette énumération un rôle fort honorable.

Histoire, géographie, politique

Cette catégorie est peu représentée: cinq auteurs à peine contre 36 italiens, 15 allemands et 8 ibériques.

Philologie, philosophie

Il s'agit surtout d'humanistes du XVI^e siècle: Erasme, Juste Lipse, Joseph Scaliger, Vulcanius, Adrian Junius, pour ne citer que les plus illustres. Mentionnons aussi les



4. Philippe Verheyen (gravure tirée de J. J. Manget, *Bibliotheca scriptorum medicorum*, Genève, 1731).

grammairiens Nicolas Clénard et Thomas van Erpen ainsi que le jésuite Andreas Schott, connu pour ses éditions classiques.

Nous avons aussi catalogué dans cette rubrique Pierre Bayle, qui étudia à l'Académie et Jean Le Clerc, d'origine genevoise.

Toutes proportions gardées, les 23 auteurs énumérés peuvent être comparés en nombre avec les 64 italiens, les 44 allemands et les 12 ibériques.

Traductions

Alors que la traduction en néerlandais, par Pierre Dathenus, des Psaumes de David de Théodore de Bèze était publiée à Anvers par Christophe Plantin en 1564²³, et que plusieurs ouvrages du théologien Bénédicte Pictet paraissaient en néerlandais à La Haye et à Leeuwarden au début du XVIII^e siècle, il n'existe pas, en revanche,

à notre connaissance, d'imprimés néerlandais sortis des presses genevoises durant la période sous revue.

Imprimés genevois concernant les Pays-Bas

Les livres concernant les Pays-Bas publiés à Genève ne sont pas très nombreux. Il faut cependant signaler l'*Histoire des Pays-Bas* par Simon Goulart²⁴, des considérations sur le catéchisme des Eglises de Hollande et de West-Frise²⁵, dues à la plume de Jean Kuchlin, celles de l'évêque anglican Joseph Hall sur l'arminianisme²⁶ et l'*Histoire des Stathoudérats* de l'abbé Raynal²⁷.

IV. LES FAUSSES ADRESSES

Les fausses adresses typographiques ont été utilisées très copieusement à Genève. A vrai dire, cette pratique largement répandue ailleurs, trouvait sa justification – si l'on peut dire – dans les circonstances politiques et commerciales qui régnèrent à Genève durant tout l'Ancien régime. Ainsi, on peut constater que les imprimeurs genevois ont à maintes reprises pourvu leurs livres d'une adresse belge ou hollandaise. Inversement, on a parfois usé du nom de Genève aux Pays-Bas. En outre, plusieurs ouvrages genevois portent une double adresse, ce qui est parfois le signe d'une édition partagée. Enfin, il est arrivé que des libraires genevois fissent imprimer en Hollande des ouvrages qu'ils eussent éprouvé des difficultés à mettre eux-mêmes sous presse, et vice-versa.

La fausse adresse peut être la conséquence d'un ordre de l'autorité. Ainsi, en 1597, Pyrame de Candolle fut contraint par la Seigneurie de publier sous l'adresse de Wurtzbourg, un ouvrage du savant hollandais van Room qui attaquait les thèses de Joseph Scaliger, alors professeur à l'université de Leyde²⁸. Ainsi, en 1715, Fabri & Barillot reçurent pour instructions du Petit Conseil, qui avait cédé aux pressions de la Vénérable Compagnie des pasteurs, de contrefaire le mieux possible l'édition de Rotterdam du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, pour qu'on ne puisse pas croire que cette nouvelle mouture avait été imprimée à Genève²⁹.

Mais la fausse adresse est, dans la plupart des cas, un choix délibéré de l'éditeur lui-même. Il veut, par exemple, se soustraire au contrôle des scholarques et, surtout, ne pas risquer la confiscation, en exposant la Seigneurie aux protestations diplomatiques des Etats voisins. Ainsi, en 1694, Widerhold publie, sous l'adresse de Cologne, chez Pierre Marteau, avec la marque des Elzevier – la sphère armillaire – un pamphlet sur la Cour de France que, par prudence, il compte débiter dans le royaume voisin par l'intermédiaire de la Hollande. D'après l'abbé Nicaise, les Hollandais prirent les devants en éditant de leur côté, avant Widerhold, l'ouvrage en question³⁰, frustrant partiellement de cette manière les espérances du Genevois. En choisissant La Haye comme adresse de l'*Istoria civile del Regno di Napoli*, H. A. Gosse préfère laisser croire que

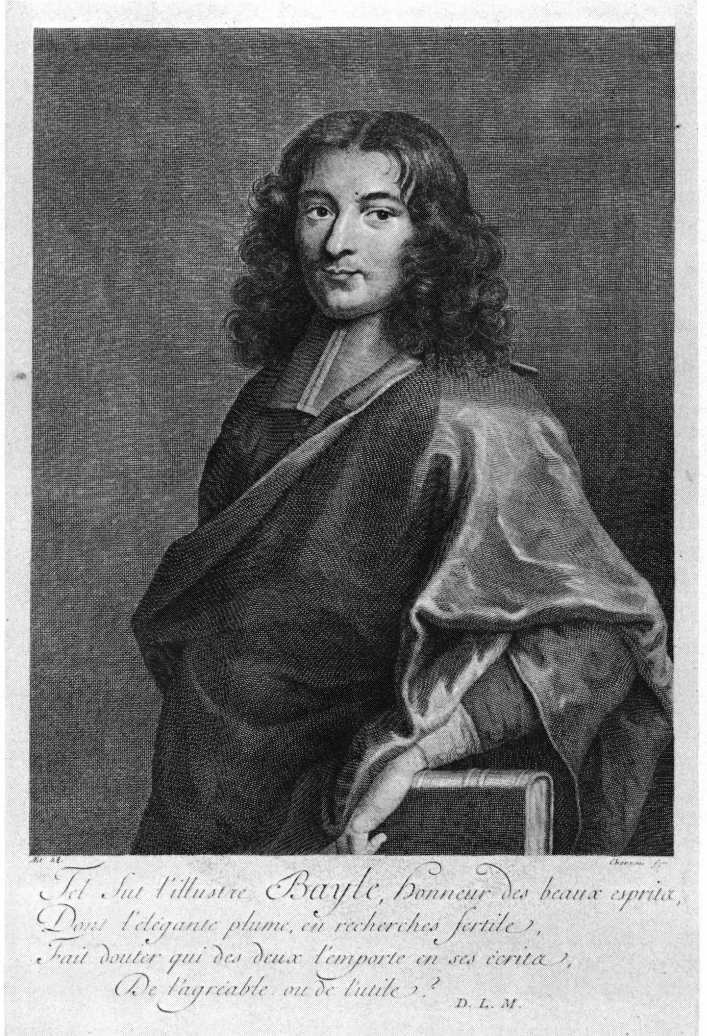
c'est son frère Pierre qui a imprimé en Hollande l'ouvrage de Giannone, pour éviter les protestations du Roi de Sardaigne ³¹.

Pour les livres catholiques, le nom de Genève n'est pas une recommandation. Il est donc préférable d'utiliser une autre adresse, plus rassurante: celle des éditions précédentes, par exemple. Le choix d'Anvers ou de Bruxelles répond d'autant mieux à cet impératif que ces villes commercent traditionnellement avec le marché ibérique cher aux Genevois. Ce sont certainement de telles considérations qui ont amené les de Tournes à publier, sous l'adresse d'Anvers, en 1705 et en 1727, le gros traité latin du père Pagi relatif aux *Annales* du cardinal Baroni ³². La même remarque s'applique, bien sûr, aux éditions espagnoles que les imprimeurs genevois ont mis sous presse de 1732 à 1780 ³³ ou encore aux manuels de théologie du père Gonet, édités par les de Tournes entre 1733 et 1744 ³⁴. Des motivations analogues conduisent H. A. Gosse à produire, sous l'adresse d'Utrecht, la traduction française du gros pamphlet contre les jésuites d'Eusèbe d'Éraniste, pseudonyme derrière lequel se cache le père dominicain Vincenzo Patuzzi de Venise ³⁵.

En revanche, le constat que les de Tournes ont édité entre 1745 et 1775, sous l'adresse d'Amsterdam, 17 ouvrages de médecine en latin, d'auteurs pour la plupart français ou anglais, nécessite une autre explication. Ces ouvrages sont de petit format et par conséquent aisément transportables. Tantôt éditions originales, tantôt traductions latines d'auteurs contemporains, ils étaient principalement destinés à des régions non francophones et lointaines ³⁶. La raison d'une adresse hollandaise nous paraît devoir être recherchée dans le fait que, durant cette période, les Provinces-Unies furent pratiquement toujours une puissance neutre et que, par conséquent, les cargaisons de la marine hollandaise étaient moins sujettes au droit de prise des belligérants. Au regard des contrôleurs maritimes, la marchandise pouvait passer pour hollandaise. Et, de fait, on voit les libraires hollandais acheter ces éditions et les revendre outre-mer ³⁷. Les de Tournes les font aussi embarquer sur bâtiment neutre à Marseille, à destination de la péninsule Ibérique et des Indes occidentales ³⁸.

Il arrivait que les libraires genevois munissent leurs imprimés de deux adresses différentes selon les marchés à atteindre: Genève pour les uns, Amsterdam ou Leyde pour les autres ³⁹.

Genève a aussi vu donner son nom par des étrangers à des publications étrangères. C'est le cas, en 1650, pour l'un des premiers écrits de Gregorio Leti, ce polygraphe italien qui, après avoir séjourné dans la ville de Calvin dès 1660, s'établit finalement à Amsterdam. Mais la *Giusta statera de' porporati* sort de presse dix ans avant son arrivée sur les bords du Léman, où il devait publier tant de pamphlets sous de fausses adresses. C'est la Compagnie des pasteurs qui sonne l'alarme: «représenté que l'on a imprimé aux Pays-Bas un certain livre sur la vie, naissance et extraction des cardinaux et de certaines moynesses



5. Pierre Bayle (gravure tirée de son *Dictionnaire*, Rotterdam [Genève, Fabri & Barillot], 1715).

d'aujourd'hui et que ceste impression se fait sous le faux nom de Genève» ⁴⁰.

En 1676, les Syndics et Conseil de la ville s'avisent de ce que des nouvelles sont répandues sous le titre de *Relation générale de ce qui s'est passé sur les mers de Sicile au sujet des flottes de France contre celles d'Espagne et des Etats-Généraux des Provinces-Unies*, chez François Dubois, au Sagittaire, à Genève. La Seigneurie, horrifiée par ce constat, croit devoir publier une déclaration pour certifier «à tous qu'il appartiendra, que laditte pièce est supposée et n'a point esté imprimée en nostre ville» ⁴¹.

On peut classer à part les éditions partagées. A plusieurs reprises, les libraires genevois se sont entendus avec des confrères luxembourgeois, anversois ou hollandais. Traitant avec les Pays-Bas méridionaux, ils s'assurent ensemble un privilège impérial. Il faut citer, en 1726, Bousquet,

Pellissari et Gosse pour le *Magnum Bullarium Romanum* de Laerzio Cherubini, qui est commencé de concert avec André Chevalier, de Luxembourg⁴² ainsi que, en 1731, le *Dictionarium casuum conscientiae* de Jean Pontas⁴³. De Lausanne, Bousquet s'accorde avec Pierre Mortier, d'Amsterdam, pour publier une traduction française de l'histoire romaine de Lawrence Echard⁴⁴. On pourrait multiplier les exemples.

V. EXPORTATIONS GENEVOISES

Plusieurs facteurs ont concouru à créer dans les Provinces-Unies un marché pour le livre de Genève. Après 1572, les réfugiés pour cause de religion venaient surtout du pays wallon, bien qu'il restât dans les Pays-Bas espagnols quelques groupes protestants peu considérables⁴⁵. Le français était donc la langue de ces réfugiés. Mais parmi ceux qui arrivaient du Brabant et de la Flandre, beaucoup entendaient aussi cet idiome⁴⁶. En conséquence de l'afflux de protestants francophones, les communautés wallonnes en Hollande fondèrent des églises. Il y en avait une quinzaine au début du XVII^e siècle; une douzaine d'autres virent le jour avant 1685⁴⁷.

Le second refuge, celui qui suivit la révocation de l'Edit de Nantes amena de France une vague de huguenots qui vint grossir les rangs des communautés wallonnes.

L'orthodoxie calviniste régnante, qui trouva sa consécration au synode de Dordrecht en 1618 et dans la profession de foi des Eglises suisses, a conservé pendant longtemps à la ville de Calvin un rôle éminent. Nombre de pasteurs hollandais ont fait une partie de leurs études à l'Académie de Genève et les théologiens français, qui s'installèrent dans les Provinces-Unies après 1685, entretenaient des rapports étroits avec leur collègues lémaniques. On note enfin que plusieurs pasteurs genevois allèrent exercer leur ministère dans les églises wallonnes.

La présence en Hollande de tant de francophones a eu aussi pour conséquence d'y développer l'enseignement du français. Mais dès la fin du XVII^e siècle, les auteurs français de controverse religieuse avaient émigré dans les Provinces-Unies et c'est là qu'ils publièrent désormais leurs écrits. Le marché néerlandais pour les livres de Genève s'amenuisa en conséquence.

Selon le livre du recteur de l'Académie, plusieurs centaines d'étudiants hollandais et wallons protestants ont accompli tout ou partie de leurs études à Genève⁴⁸. Il n'est pas douteux qu'ils ont eu connaissance de la production typographique locale et qu'ils auront acquis, pendant leurs études ou plus tard une fois rentrés au pays, des éditions genevoises. A la fin du XVI^e et dans le premier quart du XVII^e siècle, il y a tout lieu de croire que tel fut bien le cas.

De leur côté, les professeurs de l'université de Leyde et d'autres établissements d'enseignement supérieur à Franecker, Rotterdam, Amsterdam, Groningue, La Haye, Utrecht, qui avaient étudié ou même enseigné à Genève ou qui étaient en rapport avec leurs confrères de l'Académie

de Calvin, ont été, eux aussi, des acquéreurs de livres genevois.

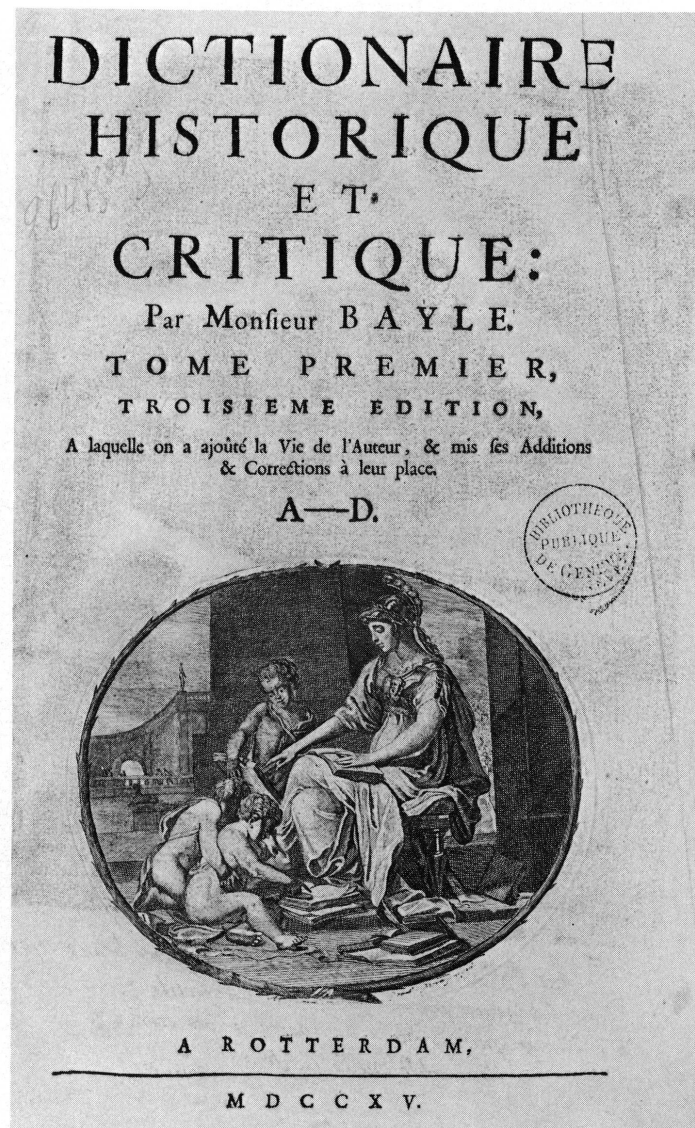
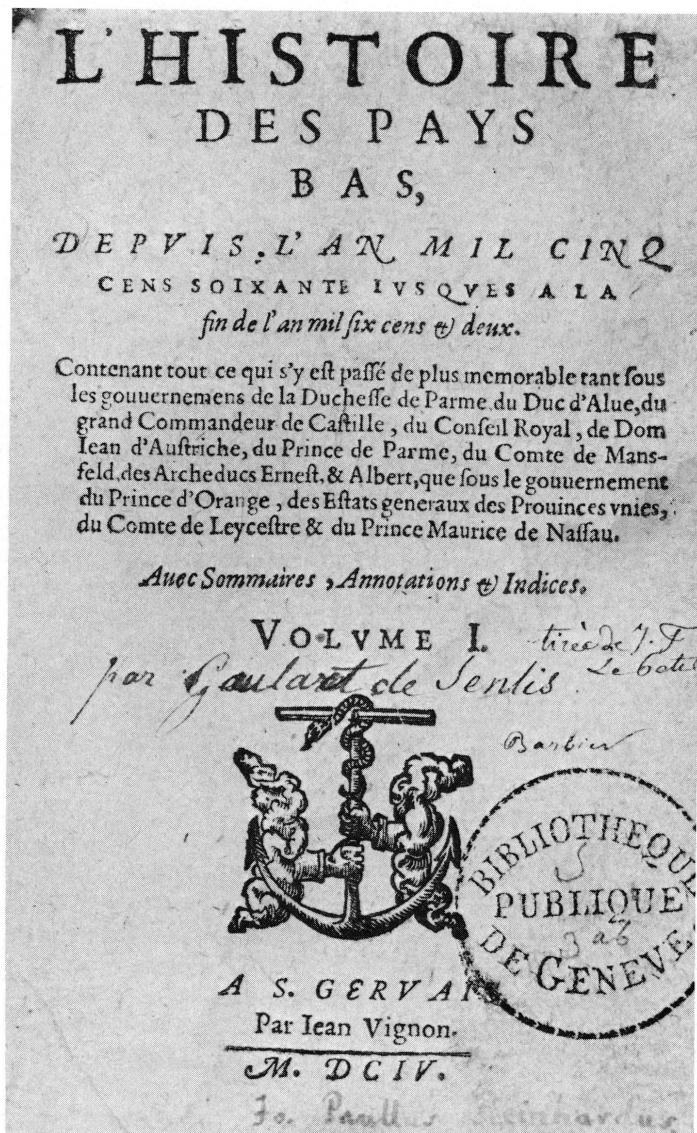
Il faut noter qu'en 1639, les Etats-Généraux de Hollande font imprimer à Genève des Nouveaux Testaments en grec vulgaire⁴⁹, essentiellement pour les communautés grecques du Levant. Un siècle plus tard, des contacts sont pris par Barillot et le théologien Jean-Alphonse Turretini avec la Compagnie du Levant à Amsterdam pour écouler dans les colonies grecques de Constantinople et de Smyrne le stock invendu de ces publications⁵⁰.

Les éditions genevoises dans les catalogues hollandais représentent entre 0,4 % et 6,7 % de l'assortiment. La proportion est plus élevée au XVII^e siècle qu'au XVI^e et au XVIII^e. Chez les Elzevier de Leyde, en 1634, Genève vient en tête des producteurs étrangers pour le livre latin⁵¹. Chez Daniel Elzevier d'Amsterdam, en 1674, c'est aussi les éditions latines de théologie et de droit qui prédominent, alors que la plupart des éditions françaises ressortissent à la théologie protestante, presque toutes du XVII^e siècle⁵². Dans le catalogue de Daniel Elzevier de 1681, on ne trouve que ses «sortes» et les éditions qu'il possède en nombre, en tout 1189 titres, dont 22 sont des éditions genevoises: les pamphlets de Gregorio Leti et la Bible de Diodati en italien, la confession de foi du patriarche byzantin Cyrille Lucar, quelques ouvrages de droit de M. Grass, M. Giurba, Vaz Barbosa et Wesenbeck, l'*Etat de l'Empire* de Louis Du May et l'*Opus de emendatione temporum* de Joseph Scaliger⁵³. Dans le catalogue de Duvillard & Changuion, libraires d'Amsterdam, en 1719, on trouve parmi les 200 titres d'ouvrages parisiens qu'ils offrent à leur clientèle, deux éditions de Fabri & Barillot⁵⁴. L'assortiment général des livres de Hollande et de France de Jean van Duren, libraire à La Haye, ne comprend en 1741 qu'une vingtaine de titres genevois (0,4 %), surtout de théologie, mais aussi de droit et de médecine⁵⁵. La correspondance de Samuel Chouët avec les frères Verdussen d'Anvers en 1670, nous apprend que ces derniers lui commandaient des livres de droit et des dictionnaires pour le marché ibérique⁵⁶.

Un document très important pour l'identification des exportations est le grand-livre des libraires Luchtmans, de Leyde, des années 1745 à 1784, pièce qui rend compte des affaires faites avec les de Tourne⁵⁷. Sur 91 titres, 38 sont des ouvrages de médecine, dont 11 ressortissent à la catégorie des livres genevois marqués Amsterdam. On peut énumérer deux pères de l'Eglise (St. Basile et St. Ephrem syrien), 7 dictionnaires et grammaires (Ch. Estienne, R. Estienne, Sobrino, Antonini et Veneroni, Sanchez El Brocense et Gousset), 4 livres de mathématiques (A. Tacquet, Ch. Wolff, Leibniz et Gabriel Cramer), 2 ouvrages de philosophie (Malebranche, Amédée de la Rive), 12 traités de droit (Vinnius, Burlamaqui, Hoppius, Brunemann, Mayans y Siscar, Maas, von Coccej, Voet, Heinecke, Thomas Sanchez, Cujas et Harprecht), 3 études de sciences naturelles et d'astronomie (Goüan, Pitton de Tournefort, Carlo Noceti), 6 livres d'histoire (Card. P. M. Corradini, P. Sarpi, Voltaire, Savary), enfin 16 traités de



6. Frontispice du *Minerva* de Sanctius. Edition genevoise des frères de Tournes, 1761.



7. Simon Goulart, *Histoire des Pays-Bas*. Edition genevoise de Jean Vignon, 1604.

8. Bayle, *Dictionnaire*. Edition genevoise de Fabri & Barillot, 1715.

théologie (J. A. Turretini, Jacob Vernet, David Claparede, R. P. Luigi Novarini, R. P. Luigi Carracci, Victorinus Bythner, Daillé, C. Schmidt et Christophe Sonntag). 4 de ces éditions sont sûrement genevoises, 4 viennent de Rome, 2 de Bâle, 2 de Venise, 2 de Paris et 1 de Naples. Toutes sont latines. En quarante ans, les de Tournes – et, depuis 1780, leurs successeurs à Lyon, Piestre et Cormou – ont expédié à Leyde près de 2000 exemplaires: la majorité sont des ouvrages genevois de médecine, tels qu'ils sont énumérés, en grande partie, dans l'annexe II. Les temps forts de cette exportation sont les années 1746, 1754, 1756, 1766, 1768, 1770, 1771, 1775, 1782 et 1784.

En 1760, H. A. Gosse signale au libraire Wettstein d'Amsterdam une douzaine d'éditions genevoises qui, à son avis, sont particulièrement propres au marché néerlandais. Il s'agit des œuvres de Newton, J. Godefroy, Voet, Hoffmann, Voltaire, le Cicéron de l'abbé d'Olivet, Grotius, Savary, Heinecke, Brunnemann, Kahl et Matthaeus⁵⁸.

Des renseignements valables sur les exportations genevoises proviennent aussi des catalogues de bibliothèques: bibliothèques de particuliers liquidées à leur décès, bibliothèques universitaires ou conventuelles.

La bibliothèque de Philippe de Marnix de Sainte Aldegonde est la première collection vendue à l'encan aux

Pays-Bas. Les enchères eurent lieu à Leyde, en 1599, au décès de ce personnage historique considérable, qui avait été étudiant à Genève et l'ami de Calvin et de Bèze. 108 des quelques 1600 ouvrages classés sont d'origine genevoise (6,7%), presque tous latins, dont 80% ressortissent à la théologie et le reste aux auteurs classiques⁵⁹.

La bibliothèque de J. J. Scaliger inventoriée en 1609, estimée à 1700 titres, en comprend 69 genevois (4%): la plupart sont des auteurs classiques grecs et latins, outre une quinzaine de livres de théologie. Tous ces ouvrages datent de la seconde moitié du XVI^e siècle, à l'exception de la Bible de Diodati de 1609⁶⁰.

Ces deux bibliothèques privées sont relativement modestes. Si la proportion des livres genevois y est élevée, cela s'explique par les liens que les deux propriétaires entretenaient avec la Cité de Calvin.

Prenons maintenant la collection considérable d'Adrien Pauw en 1654: plus de 15 000 titres. Avec 503 titres (3,3%), les Genevois y font une figure honorable. 80% sont des éditions du XVI^e siècle, 2/3 des livres sont latins. La théologie y tient le premier rôle (57%), suivie des classiques grecs et latins (20%)⁶¹.

La bibliothèque du baron Georges Guillaume de Hohen-dorf fut vendue à La Haye en 1720. La quarantaine d'éditions genevoises qu'on relève dans l'inventaire (0,6%) sont surtout du XVI^e et de la première partie du XVII^e siècle. Une moitié des ouvrages sont latins, l'autre français et italiens. C'est la théologie protestante qui domine (38%), suivie de l'histoire (35%) et des classiques gréco-latins (20%)⁶².

La bibliothèque du cardinal Dubois, constituée par l'abbé Bignon, a aussi été vendue à La Haye. C'était en 1725. Cette importante collection d'environ 30 000 titres, compte 237 éditions genevoises (0,8%), la plupart du XVII^e siècle, la plupart latines, où la théologie (notamment Calvin) et le droit ont le pas sur l'histoire et les éditions classiques. Cette vente n'est évidemment pas exemplaire pour l'étude des exportations genevoises aux Pays-Bas, puisque la marchandise avait été rassemblée en France, mais elle montre les itinéraires suivis par le livre d'occasion au XVIII^e siècle déjà⁶³.

La vente faite à La Haye en 1728 par le libraire Adrien Moetjens porte sur 12 000 titres parmi lesquels figurent 181 éditions genevoises (1,4%). La moitié du fonds date du XVII^e siècle, le reste se répartit entre le XVI^e et le XVIII^e. Bien qu'en majorité latins – il y a aussi des titres français et italiens – les imprimés genevois concernent surtout la théologie protestante (40%), mais également la médecine (15%) et les éditions classiques (12%)⁶⁴.

La vente effectuée à Leyde en 1729 par le libraire Peter van der Aa englobe plus de 10 000 ouvrages. Les 121 imprimés genevois qui s'y trouvent sont en majorité du XVII^e siècle (82%) et latins (75%). Par ordre décroissant d'importance, y sont représentés le droit (41%), la théologie protestante (17%) et la médecine (16%)⁶⁵.

En 1730, c'est la bibliothèque du bourgmestre Samuel van Huls qui est offerte aux enchères à La Haye par les

libraires Jean Swart et Pierre de Hondt. Dans cette importante collection de plus de 33 000 ouvrages, 306 sont genevois (0,93%). La plupart sont latins (82%), la moitié datant du XVII^e siècle. Le droit (29%), la théologie protestante (27%), l'histoire (20%) et les classiques (18%) y sont principalement représentés⁶⁶.

La vente des libraires Pierre Gosse et Adrien Moetjens qui eut lieu à La Haye en 1740 porte sur un lot de quelque 6300 titres, dont 81 sont des imprimés genevois (1,3%): éditions latines pour moitié et pour moitié aussi, du XVIII^e siècle. Le droit (30%), la médecine (22%), l'histoire et la philologie (22%) ainsi que la théologie protestante se partagent presque également la distribution⁶⁷.

En 1741, le libraire d'Amsterdam, Salomon Schouten vend, après décès, la bibliothèque de Gosvin Uylendroek. Cette collection compte 4800 ouvrages dont 73 (1,6%) sont genevois. Les éditions classiques (34%) et la théologie (20%) dominent le lot, qui ressortit avant tout au XVI^e siècle⁶⁸.

Les enchères de Pierre Gosse et Isaac Beauregard à La Haye en 1742 concernent environ 5550 ouvrages, dont 61 (1%) sont genevois. Latins pour la plupart (78%), ces imprimés, qui se répartissent également entre le XVI^e, le XVII^e et le XVIII^e siècle, comprennent d'abord des éditions classiques (26%), puis des ouvrages de philosophie et philologie (18%), des traités de droit (16%), de théologie (14%) et de médecine (14%)⁶⁹.

En 1743, à Amsterdam, Pierre Mortier et Salomon Schouten vendent un lot de 18 000 livres, dont 83 sont genevois (0,46%), surtout des XVI^e et XVII^e siècles, latins pour la plupart (72%), où dominent l'histoire et la politique (30%), la philosophie et la philologie (26%) et le droit (17%)⁷⁰.

En 1746, à La Haye, la veuve du libraire J. M. Husson vend les livres de son mari ainsi que la bibliothèque du magistrat Johan van Renesse. Les enchères embrassent 4600 titres, dont 76 genevois (1,6%). Deux tiers de ces imprimés sont latins et un tiers français. Deux tiers sont du XVII^e siècle, le reste surtout du XVIII^e. C'est la théologie protestante qui domine (53%), suivie du droit (16%)⁷¹.

C'est en 1749 que Peter de Hondt procède à la vente de la bibliothèque du pasteur Chion à La Haye. Sur les 7700 ouvrages inventoriés, 277 sont genevois (3,6%), dont la majorité sont latins (68%) et dont la plupart ressortissent, bien sûr, à la théologie protestante (80%)⁷².

Peter de Hondt vend aussi en 1750 la bibliothèque du comte de Wassenaër. Cette collection ne compte que 3500 titres, dont 44 sont genevois (1,2%). En majorité du XVIII^e siècle (54%), moitié latins et moitié français, ils ressortissent principalement à la théologie protestante (45%), à l'histoire et à la politique (18%) et au droit (14%)⁷³.

En 1765, van Daalen et Gibert mettent à l'encan le fond de librairie de Jean Néaulme. Ce fond compte 10 000 titres, dont 105 imprimés genevois (1%). Ceux-ci, pour deux tiers du XVIII^e et un tiers du XVII^e siècle, sont surtout

ELEMENTA

PHYSIOLOGIÆ,

JUXTA SOLERTIORA,
novissimaque Physicorum Experimenta,
& accuratiores Anatomicorum Obser-
vationes concinnata.

AUCTORE

JOSEPHO LIEUTAUD
Regis Consiliario, Anatomes Professore
Regio in Universitate AQUISEXTIENSI,
& Societatis Regiæ LONDINENSIS.



AMSTELODAMI,
Sumptibus FRATRUM DETOURNES.

M D C C X L I X.

9. Lieutaud, *Elementa physiologiae*. Edition genevoise des frères de Tournes, 1749.

français (67%), les autres latins (24%) et italiens (9%). C'est l'histoire et la philosophie (46%) qui sont prépondérantes suivies de la théologie protestante (31%) et de la médecine (13%)⁷⁴.

Le négociant P. A. Crevenna, bibliophile d'Amsterdam, a fait rédiger en 1776 un catalogue raisonné de sa collection. Collection importante, puisque son inventaire comprend trois gros volumes in-quarto. Mais sa présentation rend difficile le calcul du nombre total des éditions inventoriées. Quoiqu'il en soit, nous avons relevé 50 imprimés

genevois, presque totalement du xvi^e siècle. Il s'agit, avant tout, d'éditions classiques gréco-latines d'Henri Estienne et d'ouvrages de théologie protestante⁷⁵.

Enfin, la collection de Gérard et Jean Meerman est vendue à La Haye en 1824. La bibliothèque, constituée par ces bibliophiles au xviii^e siècle déjà, compte quelque 9800 ouvrages, dont 98 éditions genevoises (1%), en majorité latines (75%), en majorité du xvi^e siècle (62%). Les éditions classiques y sont prédominantes (36%), le reste étant à peu près également réparti dans les autres catégories⁷⁶.

À côté des catalogues d'assortiment des libraires et des ventes de collections privées, il faut encore mentionner deux catalogues de bibliothèques publiques du début du xviii^e siècle: les bibliothèques des universités de Leyde et d'Utrecht.

Dans le catalogue de Leyde de 1714 se trouvent 197 imprimés genevois, dont la moitié datent de la seconde partie du xvi^e siècle et l'autre, de la première du xvii^e. Latins pour la plupart, ces livres concernent surtout des éditions classiques, la théologie protestante et le droit⁷⁷.

Quant au catalogue d'Utrecht de 1718, il n'est pas très différent dans sa composition: 123 titres genevois, en majorité du xvi^e siècle (67%) et en majorité latins (88%), dont plus de la moitié se réfèrent à la théologie protestante (56%), le reste étant également partagé entre le droit, l'histoire et les éditions classiques⁷⁸.

Ceci démontre pour les universités qu'elles ont cessé de se procurer des classiques imprimés à Genève, lorsque les presses hollandaises en ont elles-mêmes produit. Ce raisonnement s'applique également aux ouvrages de théologie protestante qu'on ne retrouve plus guère après 1650, lorsque l'édition indigène dans ce domaine, stimulée par l'arrivée de théologiens français, commence à se suffire à elle-même. On observe donc d'une manière plus générale qu'en Hollande les libraires ont surtout publié des catalogues de ventes et peu de catalogues de sortes et d'assortiments, surtout au xviii^e siècle. On sait qu'ils étaient devenus les spécialistes européens des enchères et vendaient ainsi les collections qu'ils se procuraient à l'étranger⁷⁹.

Il en va un peu différemment pour les Pays-Bas méridionaux, qui ne constituent pas pour le livre genevois un marché de la même importance, puisque les imprimés de théologie protestante en sont exclus.

En consultant le catalogue de la vente après décès du fonds du libraire de Bruxelles, François Foppens, en 1730, on s'aperçoit que sur 4500 titres, 55 sont des imprimés genevois (1,2%), ouvrages latins de droit et de médecine pour la plupart⁸⁰.

Quant aux bibliothèques conventuelles, celle du collège des jésuites de Bruges, dispersée aux enchères en 1778, ne compte que 20 éditions genevoises (0,3%) sur un total de 6800 titres⁸¹. Il est vraisemblable que des proportions analogues se retrouvent dans les bibliothèques de la maison professe, des séminaires et des autres collèges de la Compagnie liquidées à la même date⁸².

Les 500 livres de la bibliothèque de l'Abbaye impériale de Stavelot ont été vendus en 1847. Parmi eux ne figuraient que 5 ouvrages genevois de théologie catholique datant des siècles précédents⁸³.

D'autres renseignements nous sont encore fournis par les ventes, au début du XIX^e siècle, de collections privées. La bibliothèque du bibliophile bruxellois C.A. de Laserna de Santander a été vendue à Paris en 1809. Inventoriée en 1803, elle ne comptait pas moins de 15 000 ouvrages, dont 84 (0,56 %) sont genevois. Plus de la moitié de ces imprimés sont latins, un quart français et les autres espagnols et italiens. L'histoire et la théologie sont les deux genres prédominants⁸⁴.

La bibliothèque de l'avocat liégeois Louis Harzé, vendue en 1821, ne compte que 1110 titres dont 14 (1,2 %) sont genevois. Une dizaine de ces imprimés sont français, la plupart de droit et datant du XVII^e et du XVIII^e siècle⁸⁵.

Il faut enfin signaler la bibliothèque du bibliophile gantois Charles van Hulsem, constituée principalement à la fin du XVIII^e siècle. A la mort de son propriétaire, elle comptait 31 685 titres, dont seulement 181 (0,57 %) étaient genevois. Le XVIII^e siècle y est prédominant (43 %), suivi du XVII^e. En majorité français, ces imprimés sont aussi latins (39 %), italiens et espagnols. Ils ressortissent surtout à l'histoire et à la politique (31 %), à la théologie (26 %), à la philosophie et philologie (24 %). Les éditions de droit, de médecine et d'auteurs classiques y sont peu nombreuses⁸⁶.

Les remarques qui précèdent concernent l'exportation du livre genevois. Il ne faut pas oublier que les libraires lémaniques envoyaient également dans les Pays-Bas leurs assortiments, en particulier des éditions lyonnaises et italiennes.

VI. IMPORTATIONS GENEVOISES

Les archives des libraires nous livrent, à cet égard, de précieux renseignements. La correspondance des Verdussen nous apprend que ces libraires offraient en 1670 aux Chouët l'œuvre juridique de Paul van Chrystinen qu'ils venaient d'imprimer⁸⁷. De son côté, Samuel de Tournes procure, en 1689 à J. J. Scheuchzer, le savant bibliothécaire de Zurich, une douzaine d'ouvrages français d'histoire et de théologie en provenance d'Amsterdam, Rotterdam et Leyde⁸⁸. En 1746, les frères de Tournes ont commandé à Balthazar Moretus, d'Anvers, des missels, des bréviaires et des diurnaux latins pour le marché ibérique⁸⁹.

Vers 1760, H. A. Gosse, quant à lui, importe de Hollande des livres français ainsi que des traités de médecine en latin⁹⁰. Le grand-livre des libraires Luchtmans de Leyde, nous enseigne que, de 1738 à 1784, les de Tournes leur ont commandé plus d'une centaine de titres, équivalant à quelque 1800 livres. Presque tous latins, ces ouvrages ressortissent principalement aux éditions classiques (31 %) et à la médecine (30 %), suivis du droit

(16 %) et de la lexicographie (14 %)⁹¹. Les temps forts de ces importations sont les années 1745, 1754, 1758, 1763, 1768, 1774, 1776, 1779 et 1782.

Enfin, on peut remarquer qu'en 1777, Gosse offre à la Société typographique de Neuchâtel des éditions de Bourdaloue, Vertot, Boileau et Voltaire qu'il avait importées de Hollande⁹². A cette époque, l'intérêt pour des éditions latines ou espagnoles est complètement tombé.

Les catalogues des libraires genevois donnent aussi des indications assez précises sur leurs achats opérés dans les Pays-Bas du Nord et du Sud. Le catalogue des de Tournes de 1671 mentionne 39 éditions hollandaises et belges, la plupart latines, d'Amsterdam, Leyde, Groningue, Gorinchem, Utrecht, Franeker et Rotterdam: ce sont des éditions classiques, des ouvrages de médecine et d'histoire ainsi que des classiques⁹³.

Dans le catalogue de Cramer & Perachon de 1723, les éditions belges et hollandaises proviennent de plus de dix lieux: Leyde, Amsterdam et Anvers, surtout. C'est la théologie catholique et la médecine qui dominent cette production entièrement latine⁹⁴.

Dans le catalogue de Bousquet de 1730, les livres français des Pays-Bas ont surtout pour origine Amsterdam, La Haye et Leyde. Ils ressortissent à la philosophie et à l'histoire. Les livres latins sont dus principalement aux presses d'Amsterdam et de Leyde; il s'agit d'éditions classiques et de théologie. Quant aux imprimés espagnols, ils ont tous été livrés par Verdussen, d'Anvers⁹⁵.

Les Cramer & Philibert, dans leur catalogue de 1743, offrent en souscription des ouvrages de La Haye et une vingtaine d'imprimés français d'histoire provenant d'Amsterdam et de La Haye⁹⁶.

Le catalogue de Tournes de 1749 contient près de 800 éditions hollandaises et belges. Toutes françaises, elles ont été imprimées à Amsterdam, La Haye, Bruxelles, Leyde, Rotterdam, Liège, Utrecht, Anvers et Delft⁹⁷.

Le catalogue des livres français de Cramer & Philibert de 1751 mentionne surtout des livres d'histoire d'Amsterdam, La Haye, Leyde et huit autres lieux⁹⁸.

Dans le catalogue des nouveautés latines des mêmes libraires, en 1753, on compte 60 éditions des Pays-Bas, de Leyde, Amsterdam, La Haye, Utrecht, Franeker, Rotterdam, Liège et Anvers, où dominent la théologie et la médecine⁹⁹.

Quant au catalogue des livres importés par Claude Philibert en 1755, sur 1556 titres latins, 160 proviennent des Pays-Bas, de 16 lieux différents, mais surtout d'Amsterdam et de Leyde. La théologie et la médecine prévalent sur les autres genres¹⁰⁰.

En 1771, Cailler offre à sa clientèle 438 éditions françaises d'Amsterdam, La Haye, Bruxelles, Utrecht, Luxembourg, Leyde, Liège, Rotterdam, Anvers, Bouillon et Mons¹⁰¹.

Enfin, le catalogue Bonnant de 1789 mentionne une cinquantaine d'éditions françaises d'Amsterdam, Anvers, Liège, La Haye, Bruxelles, Maestricht, Bouillon et Mons¹⁰².

On peut conclure de ces observations que le livre français, dans les assortiments genevois, provient généralement de France, mais que le deuxième fournisseur est représenté par les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux. L'importance de ces importations atteint son apogée entre 1730 et 1760 chez tous les libraires lémaniques: Bousquet, Gosse, Cramer, Philibert, de Tournes, pour diminuer ensuite, graduellement jusqu'à la fin du siècle. On voit que, dans la période de pointe, la proportion oscille pour chaque libraire entre 36 % et 73 % de l'ensemble de l'assortiment français, compte tenu de la production des concurrents locaux. Alors que les Provinces-Unies restent le principal fournisseur de la région jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la part des Pays-Bas méridionaux augmente après 1750, notamment grâce aux presses de Bouillon, Mons et Liège.

De son côté, le livre latin provient principalement d'Allemagne. Mais la deuxième place est occupée par les Provinces-Unies et les Pays-Bas méridionaux dès la seconde moitié du XVII^e siècle, avec, bien sûr, une prédominance hollandaise. En 1670, les ouvrages en langues orientales, les éditions classiques gréco-latines et la médecine sont les genres les mieux représentés. Au XVIII^e siècle, dans les assortiments genevois, 25 % à 35 % des éditions latines de médecine sont d'origine hollandaise. C'est la rubrique la plus fournie, suivie des éditions classiques et de la théologie protestante (Provinces-Unies) et catholique (Pays-Bas méridionaux) ¹⁰³.

VII. CORRESPONDANTS, FOURNISSEURS ET CLIENTS

Le premier partenaire des libraires genevois aux Pays-Bas fut Plantin. Des documents de 1560, 1579, 1586-1600 et 1609 ¹⁰⁴ montrent que la grande maison anversoise était en relation d'affaires avec Jean Crespin, H. Estienne, E. Vignon, Commelin, J. Chouët, Jacob Stoer et les Le Preux. En 1615, les Chouët et Samuel Crespin entreprennent avec Verdussen une édition partagée ¹⁰⁵. Entre 1650 et 1670, Samuel Chouët correspond régulièrement avec les Verdussen ¹⁰⁶. Dès 1674, Widerhold, Léonard et Pierre Chouët ont Daniel Elzevier pour fournisseur et client ¹⁰⁷. Jean-Louis Dufour traite, en 1684, avec Desbordes, d'Amsterdam, et Leers, de Rotterdam ¹⁰⁸. Dix ans plus tard, les Chouët entretiennent d'importants contacts avec les Huguetan, d'Amsterdam ¹⁰⁹. Dès 1696, Cramer & Perachon ont un agent à Amsterdam: Jean Mourillard, puis David Japin ¹¹⁰. Ils sont en procès avec Leers pour le *Dictionnaire* de Bayle ¹¹¹. A la fin du siècle, ils ont des partenaires à Anvers, Bruxelles, La Haye et Rotterdam ¹¹².

Au début du XVIII^e siècle, la grande société Chouët, de Tournes & consorts a pour agent à Amsterdam Jean François Bernard ^{112 bis}. Les de Tournes n'ont cessé d'entretenir des rapports avec les libraires belges et hollandais ¹¹³. C'est Duvillard qui représente à Amsterdam les libraires Cramer & Perachon ainsi que Fabri & Barillot avant de revenir s'établir à Genève ¹¹⁴. Sa fonction en Hollande est

reprise par Pierre Brunel ¹¹⁵, tandis que Bousquet travaille avec son associé, Pierre Gosse à La Haye, André Chevalier à Luxembourg ainsi qu'avec 8 autres libraires d'Amsterdam, 2 de La Haye et d'Anvers ¹¹⁶. De leur côté, les Cramer, à partir de 1755, ont 8 partenaires à Amsterdam (en particulier M.-M. Rey), 2 à La Haye, 1 à Liège, 2 à Anvers, 1 à Bruxelles et 2 à Leyde ¹¹⁷.

Entre 1759 et 1786, les Gosse de Genève ont correspondu avec 2 libraires de Leyde, 8 libraires d'Amsterdam, 2 libraires de La Haye, 1 libraire d'Anvers et 1 de Luxembourg ¹¹⁸. De 1757 à 1768, Philibert & Chirol ont traité avec 1 libraire de La Haye, 1 de Leyde et 2 d'Amsterdam ¹¹⁹.

Il faut aussi signaler la participation de Gabriel Cramer et de Samuel de Tournes dans la société de Bouillon pour la publication du supplément de l'Encyclopédie ¹²⁰.

En 1789, Barde & Manget correspondaient avec la librairie liégeoise Smits, Lebrun & Cie ¹²¹, tandis qu'en 1791, François Dufart était en relations d'affaires avec Boubiers, le libraire de Bruxelles ¹²².

On peut enfin rappeler que la Société typographique de Neuchâtel, elle aussi, a commercé avec les Provinces-Unies: M.-M. Rey, Cuirot, Changuion, à Amsterdam, Dufour & Roux à Maestricht, Luchtmans et Luzac à Leyde furent ses correspondants ¹²³.

VIII. CONDITIONS COMMERCIALES

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, à propos de l'Allemagne, que les guerres qui ravagèrent l'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle ont parfois suscité de sérieux obstacles au commerce de librairie des entreprises genevoises, en affectant les voies de communications terrestres et maritimes, en provoquant ça et là le blocus des échanges, en ébranlant la solvabilité des libraires, en perturbant les marchés importateurs et en gênant l'approvisionnement ou le transit des assortiments destinés à une clientèle des plus internationales ¹²⁴. Durant les guerres de Flandres, on remarque l'insécurité des transports de la «voie espagnole» vers les Pays-Bas à travers la Franche-Comté, la Lorraine et le Luxembourg ¹²⁵. La guerre de Trente ans, en bousculant les accès au Rhin et aux foires de Francfort, entrave fortement les échanges avec les Pays-Bas du nord et du sud ¹²⁶. Pendant la guerre de Dévolution, les libraires rencontrent des difficultés analogues ¹²⁷. Il en va de même durant la guerre du Palatinat ¹²⁸, où les marchandises de Genève doivent être accompagnées d'une déclaration jurée d'origine pour éviter que la ville, dans ses échanges avec l'Allemagne et la Hollande, ne serve d'intermédiaire en faveur de la France ¹²⁹.

Durant la guerre de Succession d'Espagne, bien que les Etats-Généraux eussent été contraints par leurs alliés, dès 1703, à interdire toute correspondance avec la France, ils rétablirent la liberté commerciale l'année d'après. Pendant le blocus, Genève devint le pivot de toute la corres-

POLITICA

PARA

CORREGIDORES,

Y SEÑORES DE VASSALLOS.

EN TIEMPO DE PAZ, Y DE GUERRA,

Y PARA JUEZES ECLESIASTICOS Y SEGLARES,

y de Sacas, Aduanas, y de Residencias, y sus Oficiales: y para Regidores,
y Abogados, y del valor de los Corregimientos, y Gobiernos
Realengos, y de las Ordenes.

TOMO PRIMERO.

AUTOR EL LICENCIADO

CASTILLO DE BOVADILLA,

DEL CONSEJO DEL REY DON FELIPE III. NUESTRO SEÑOR,

Y SU FISCAL EN LA REAL CHANCILLERIA DE VALLADOLID.

Esta añadida, y emendada por el Autor, y los Indices mejorados.

Y EN ESTA ULTIMA IMPRESION DILIGENTEMENTE
corregida de muchas faltas que avia en las otras impresiones, y expurgada
segun el expurgatorio del año M. DCXI.



EN AMBERES,

A costa de los HERMANOS DE TOURNES.

Mercaderes de Libros EN LEON DE FRANCIA.

M. DCC. L.



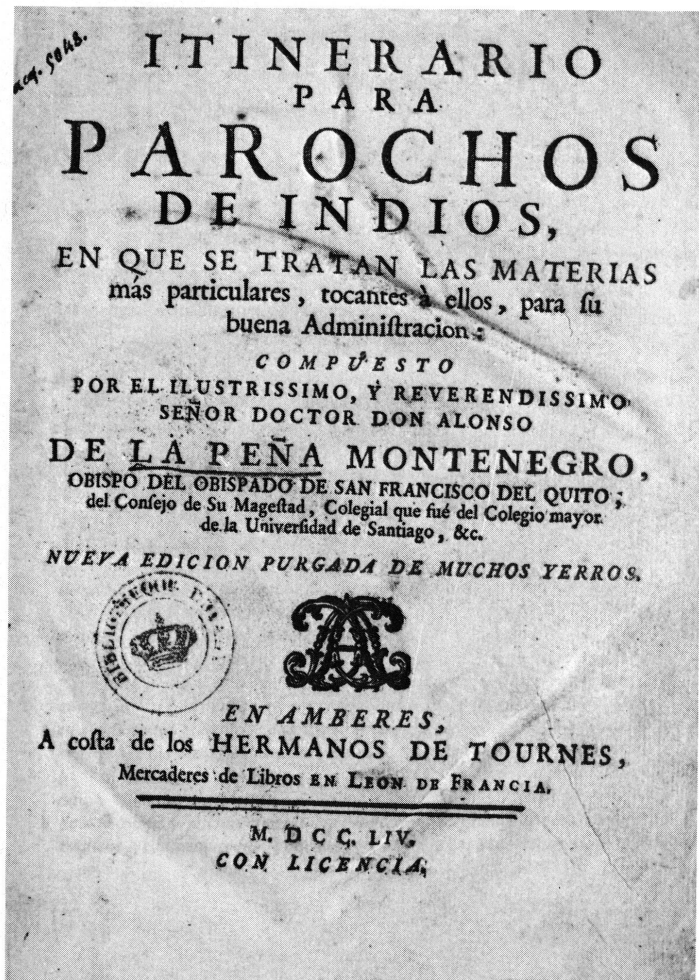
pondance et des opérations de change entre les belligérants¹³⁰. De son côté, la guerre de Succession d'Autriche apporta, elle aussi, ses contraintes aux libraires¹³¹. La guerre de Sept ans fit de même¹³². Enfin, la guerre d'indépendance américaine, dans laquelle les Provinces-Unies entrèrent en 1780, frappa également le commerce de librairie transatlantique¹³³. Il faut se souvenir que, pratiquement, jusqu'à la guerre d'Amérique, la marine marchande hollandaise avait été la première du monde. Elle occupait notamment une position de suprématie dans le trafic européen avec les Etats baltes, dans le cabotage sur les côtes de l'Atlantique, dans les aventures d'outre-mer, voire dans la navigation en Méditerranée¹³⁴. Battant généralement pavillon neutre, les navires hollandais assuraient donc plus facilement que d'autres flottes, les transports maritimes. Dès lors, il est possible qu'en faisant passer la marchandise pour hollandaise, par le biais de fausses adresses ou d'autres documents, les libraires genevois lui aient conféré un supplément de sécurité. Par ailleurs, de tels procédés permettaient aux libraires hollandais qui détenaient en assortiment des imprimés genevois, de les offrir plus librement à leur clientèle internationale, que celle-ci soit balte, méridionale ou américaine. On voit par exemple les de Tournes faire envoyer à Gènes, par l'intermédiaire de vaisseaux hollandais appareillant à Amsterdam, des livres d'Anvers destinés au marché ibérique¹³⁵.

Nous avons déjà indiqué dans notre étude sur l'Allemagne les itinéraires de la marchandise entre Genève et les Pays-Bas¹³⁶. Ces itinéraires ont varié selon les époques et le genre des opérations. Au xvii^e siècle et au début du xviii^e, les échanges avaient lieu par l'intermédiaire de la foire de Francfort ou par colporteurs¹³⁷. Il est vraisemblable que ces derniers aient suivi la route des troupes à travers la Franche-Comté et la Lorraine¹³⁸. Plus tard, c'est la voie du Rhin qui prédomine. On envoyait les balles par la barque de Morges à destination d'Yverdon, où elles étaient à nouveau embarquées jusqu'à Bâle et les Pays-Bas. C'est la voie la moins coûteuse, mais la plus longue et sujette à des mouillures¹³⁹. La voie de terre par Bâle et Francfort est jugée préférable, mais plus onéreuse. Les petits paquets sont expédiés par la messagerie et le charriot de poste¹⁴⁰. En 1770, il faut six semaines par eau pour un transport de livres de Bâle à Nimègue¹⁴¹.

Les villes de Bâle et de Berne sont intéressées à ce transit à travers la Suisse, aussi adressent-elles une protestation au gouvernement genevois lorsque, en 1670, une partie des marchandises venant des Pays-Bas et de Strasbourg empruntent la voie de Montbéliard et Pontarlier¹⁴².

Dans leurs échanges, les libraires se partagent généralement les frais: ils assument chacun les charges jusqu'à Francfort¹⁴³. Pour les Pays-Bas méridionaux, la marchandise quitte le Rhin à Cologne pour Bruxelles¹⁴⁴. Chaque partenaire supporte ses propres frais d'emballage¹⁴⁵. Les de Tournes prétendent que les libraires hollandais soignent peu le transport de leurs livres qui arrivent à destination souvent endommagés¹⁴⁶. Grâce à leur flotte

10. Castillo de Bovadilla, *Politica para corregidores*. Edition genevoise des frères de Tournes, 1750.



11. A. de la Peña Montenegro, *Itinerario para párrocos*. Edition genevoise des frères de Tournes, 1754.

marchande, les Etats-Généraux sont aussi – nous l'avons vu – une place de transit pour le livre genevois destiné au nord de l'Europe, voire à l'Orient ou aux Amériques¹⁴⁷.

On remarque que dès la fin du xvii^e siècle, les libraires genevois avaient l'habitude de se rendre une ou deux fois l'an aux Pays-Bas pour s'approvisionner et offrir leur marchandise. Les voyages d'affaires étaient généralement fructueux¹⁴⁸. Au xviii^e siècle, les libraires hollandais ont organisé de grandes ventes aux enchères. Il ne semble pas toutefois que les Genevois y aient participé, leur intérêt ne justifiant probablement pas les frais de déplacement¹⁴⁹.

Dans leurs rapports d'affaires avec la Hollande, les libraires genevois collaborent souvent entre eux, en groupant leurs commandes ou leurs livraisons en vue de diminuer les frais de transport¹⁵⁰.

Les prix de vente sont stipulés en monnaie de France¹⁵¹ ou de Hollande¹⁵². Entre libraires, les règlements ont généralement lieu à la fin de chaque année¹⁵³, par lettre de change sur Lyon ou la Hollande¹⁵⁴. Les libraires s'accordent mutuellement un rabais qui va de 10 % à 25 %¹⁵⁵. Les assortiments hollandais s'échangent contre des imprimés genevois et des assortiments italiens¹⁵⁶.

IX. CENSURE ET PRIVILÈGES

C'est l'édit de Worms du 8 mai 1521, pris par Charles-Quint, qui inspira les mesures de censure arrêtées ultérieurement dans les Pays-Bas espagnols. L'empereur y ordonnait de brûler les livres de Luther et de sa secte, il défendait l'impression de tout ouvrage religieux, sans la permission de l'évêque du diocèse, et de tout autre, sans l'autorisation du souverain¹⁵⁷.

L'ordonnance du 14 octobre 1529 est encore plus sévère. Elle défend l'impression, la vente, l'achat, la distribution, la lecture, la simple possession même des ouvrages de Luther et d'autres hérétiques et de tous les livres publiés depuis dix ans sans nom d'auteur ou d'imprimeur, ainsi que tous les écrits de controverse religieuse en français ou en toute autre langue que le latin¹⁵⁸.

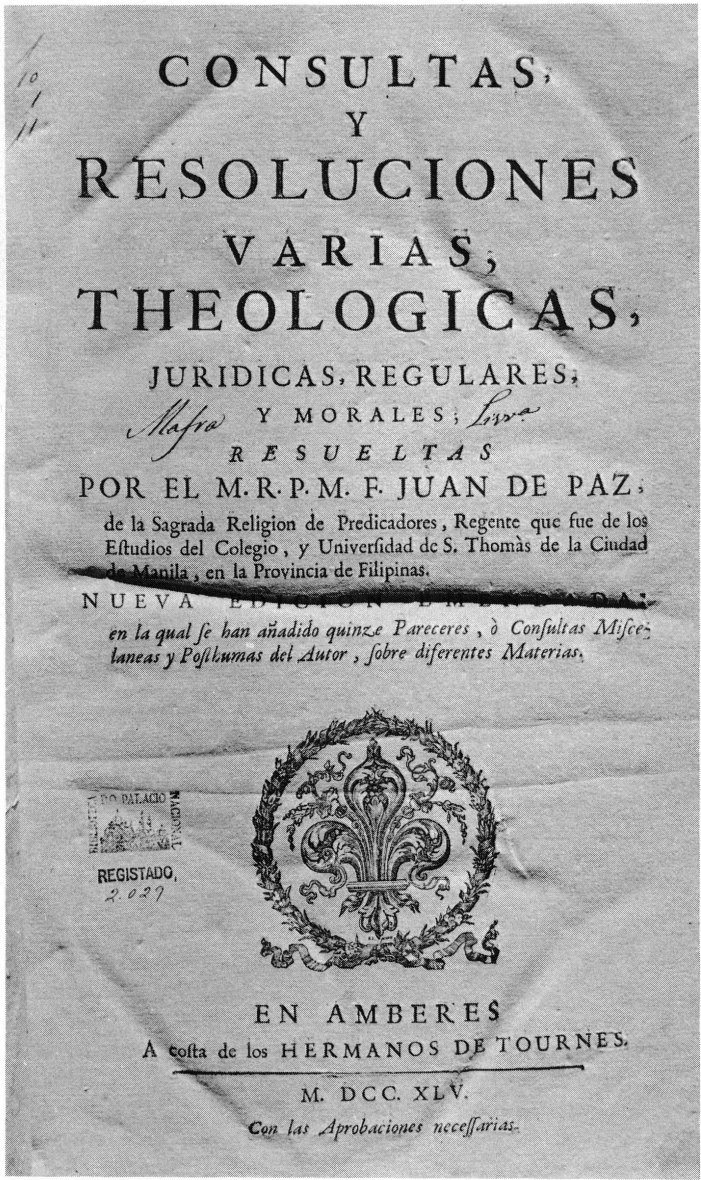
Par ordonnance du 30 juin 1546, l'empereur publie un catalogue de livres prohibés qui était l'œuvre de l'université de Louvain. Un second catalogue élaboré par cette dernière fit l'objet des édits impériaux des 29 avril et 25 septembre 1550¹⁵⁹.

Par édit du 20 août 1556, Philippe II confirma les ordonnances de son père. Le 15 février 1569, il fit recevoir et publier en Flandres et Pays-Bas l'index romain de Pie IV (1564). Un édit du 31 juillet 1571 introduisait la censure des livres par des examinateurs, d'après l'index expurgatoire qui avait été rédigé par l'humaniste Arias Montano et les professeurs de Louvain¹⁶⁰. Ces index ont été imprimés par Plantin¹⁶¹.

Il faut cependant remarquer que l'index romain ne fut guère appliqué dans les Flandres, qui se contentèrent de celui de Louvain, et que les index espagnols n'eurent pas cours aux Pays-Bas, l'inquisition d'Espagne non plus¹⁶².

Sous le gouvernement des archiducs et durant tout le xvii^e siècle, la législation sur la censure resta sensiblement la même. Elle était entièrement dirigée par le clergé¹⁶³. Ce qui n'empêcha pas le jansénisme de se répandre dès 1656 dans les Pays-Bas méridionaux avec une extraordinaire ampleur¹⁶⁴.

Sous le régime autrichien, c'est l'ordonnance du 25 juin 1729 qui règle la police du livre¹⁶⁵. En 1735, sous l'influence des jésuites, on tenta d'introduire l'index romain accompagné d'une liste complémentaire de 2500 ouvrages; mais, sur préavis négatif du Conseil privé et du conseil de Brabant, la gouvernante renonça à ce projet¹⁶⁶. L'édit du 13 février 1739 en la matière est très restrictif: c'est le retour au régime d'intolérance et d'inquisition du siècle



12. J. de Paz, *Consultas y resoluciones varias theologicas*. Edition genevoise des freres de Tournes, 1745.

précédent, où le pouvoir ecclésiastique a le pas sur la puissance civile¹⁶⁷. A l'avènement de Marie-Thérèse, tout change. Dès le 2 mai 1759, le gouverneur général proscrie l'index des livres défendus de Benoît XIV. Une lettre-circulaire autorise publiquement la vente d'ouvrages prohibés par la censure ecclésiastique et stipule que seuls les livres proscriés par le souverain ou dont l'objet direct est l'attaque de l'Etat, de la religion et des bonnes mœurs doivent être considérés comme défendus¹⁶⁸. Ce régime reste en vigueur jusqu'à l'ordonnance du 21 juin 1782, qui, elle aussi, fait preuve de beaucoup de modération¹⁶⁹. Disons encore que les livres destinés à l'étranger, qui ne faisaient que traverser les Pays-Bas en transit, n'étaient pas soumis à l'examen de la douane et de la censure¹⁷⁰. La censure qui s'est ainsi radicalement laïcisée, autorise en 1775 la vente de l'*Histoire philosophique* de Raynal et laisse passer Voltaire et les encyclopédistes¹⁷¹.

La police du livre conduit à la saisie des ouvrages prohibés. Ainsi, en 1561, Jean Hacke, colporteur de livres est emprisonné pour avoir vendu à Tournai des ouvrages de Calvin¹⁷². Le 10 janvier 1562, lors d'une perquisition au logis de Guy de Brès, à Tournai, on trouve plus de 200 exemplaires de sa *Confession de foy des fidèles des Pays-Bas*, ainsi que des ouvrages de Calvin, Luther, Melancthon et une grande multitude de lettres, sermons, mémoires, tant en français qu'en latin, entre autres une lettre de Calvin datée de 1556 et une de Jean Crespin de 1559.

En 1563, c'est le tour du colporteur Jacques Vrommon qui s'étant approvisionné en livres de Genève à la foire de Francfort, les débite dans le Tournaisis, mais est arrêté à Armentières avec sa marchandise. L'inventaire révèle une soixantaine de titres, dont 7 Bibles, 5 Nouveaux Testaments, 4 Psautiers, 5 ouvrages destinés à faciliter la compréhension des livres saints, 15 ouvrages de Calvin, 8 de Viret, 3 de Bèze ainsi que des traités de Bucser, Farel, Bullinger, Hyperius et Guy de Brès¹⁷³.

Le 7 mars 1569, le duc d'Albe ordonne aux autorités provinciales et locales du pays de procéder, le 26 du même mois, à la saisie de tous les livres défendus et réprouvés qui se trouveront chez les libraires et imprimeurs. A Tournai, la saisie porte sur quelque 550 ouvrages en 138 titres: 55 Bibles, 50 Nouveaux testaments, 150 Psautiers, 270 écrits des réformateurs, surtout Calvin et Viret. La plupart de ces livres sont de provenance genevoise¹⁷⁴.

Les privilèges d'impression étaient généralement octroyés par le conseil de Brabant ou par le Conseil privé. Dans ce dernier cas, ils englobaient tous les Pays-Bas méridionaux, sauf l'évêché de Liège. Leur durée était de six ans. On sait que Plantin chercha à s'assurer des privilèges étrangers pour protéger ses publications les plus importantes. Tel est le cas de la Bible polyglotte qui obtint des privilèges dans toute l'Europe¹⁷⁵. En revanche, il ne semble pas que les libraires genevois se soient intéressés aux privilèges des Pays-Bas. Mais ils ont, à plusieurs reprises, sollicité ceux de l'empereur: par exemple pour le *Bullarium magnum romanum* de Laerzio Cherubini ou le *Dictionarium casuum conscientiae* de Jean Pontas¹⁷⁶.

Le tableau de la censure des livres aux Provinces-Unies est entièrement différent de celui que nous venons de décrire. Certes, on peut penser qu'à la fin du xvi^e siècle et durant le siècle suivant, une certaine intolérance s'est parfois manifestée sur le plan religieux¹⁷⁷, mais, d'une manière générale, la censure y fut toujours plus large. Il n'est pas inintéressant de connaître sur ce point l'opinion de Frédéric Spanheim, professeur à l'université de Leyde, que Genève avait chargé de faire échouer la publication en Hollande de l'*Istoria ginevrina* de Gregorio Leti. Il écrit en 1685: «Nous sommes icy dans un pays de liberté où tout s'imprime et bien souvent contre les intérêts de l'Etat et de la Religion. L'autorité publique ne s'interpose guère dans ces sortes de productions, à moins d'en être immédiatement requise par des puissances étrangères. Et c'est alors que les livres s'impriment sous des noms couverts et que le débit en est d'autant plus grand»¹⁷⁸. De son côté, le libraire M.-M. Rey n'écrit-il pas en 1765 à un correspondant parisien: «Nous n'avons ni censeurs, ni examinateurs, ni visite... Nous avons des loix mais que personne n'observe. Il est défendu d'imprimer et vendre les livres contre la religion dominante, contre le gouvernement, les satires personnelles, livres obscènes, mais ceux qui sont dans ce goût prennent leurs précautions et c'est la mer à boire pour les convaincre d'y avoir contrevenu»¹⁷⁹. On peut relever cependant qu'en 1766, les Etats de Hollande interdirent la vente du *Bélisaire* de Marmontel et que sept ans plus tard, les Etats de Frise proscrivaient le *Traité sur la tolérance* de Voltaire¹⁸⁰. Le 14 décembre 1764, les Etats de Hollande, Zélande et Frise condamnaient le *Dictionnaire philosophique* et l'*Evangile de la raison* du même auteur, à être lacérés et brûlés par le bourreau¹⁸¹. L'*Emile* et le *Contrat social* furent condamnés par la Hollande. Les *Lettres écrites de la montagne* subirent le même sort en 1765¹⁸².

Quant au privilège, «il ne vise qu'à conserver le propriétaire dans son droit. Au surplus, chacun imprime ce qui lui plaît. Un privilège de LL.HH.PP. n'empêche jamais l'entrée dans le pays de l'édition originale, si elle est de l'étranger»¹⁸³.

Dans la deuxième moitié du xvii^e siècle, les privilèges étaient octroyés tant par les Etats-Généraux que par la province de Hollande et Frise occidentale. Tandis que les privilèges de la première autorité valaient pour toutes les Provinces-Unies, les seconds étaient limités à cette seule province. Mais, au cours du xviii^e siècle, les privilèges de Hollande devinrent de plus en plus importants aux dépens de ceux des Etats-Généraux. Les livres scolaires et de religion furent exclus des privilèges dès 1715¹⁸⁴.

Etant donné le type de réglementation en vigueur, les Genevois n'étaient pas intéressés à obtenir des privilèges hollandais, d'autant plus qu'à partir de 1715, les étrangers ne furent plus habilités à en solliciter. Les libraires lémaniques tenaient davantage aux privilèges du roi de France et de l'empereur.

On voit, en revanche, des Hollandais solliciter des privilèges genevois pour protéger l'écoulement en France de leurs impressions. Tel est le cas, en 1676, de Daniel Elzevier d'Amsterdam, pour la *Bible françoise* avec les annotations de Desmarets¹⁸⁵ et, en 1689, des libraires Arnoult et Reinier Leers de La Haye et Rotterdam, pour le *Dictionnaire universel* de Furetière¹⁸⁶.

* * *

Les considérations qui précèdent complètent, dans une certaine mesure, celles que nous avons énoncées à propos des autres partenaires des libraires genevois sous l'Ancien régime, c'est-à-dire l'Italie, la péninsule Ibérique, les Indes occidentales et l'Allemagne. Resterait encore et surtout à explorer: la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord, la France, la Savoie et les cantons suisses. Ces marchés seront peut être l'objet d'études ultérieures.

Nous avons bénéficié dans nos recherches du précieux concours et des conseils de plusieurs historiens et bibliothécaires belges, hollandais et suisses. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

ANNEXE I

AUTEURS DES PAYS-BAS PUBLIÉS À GENÈVE JUSQU'À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

1. *Théologie*

A. Catholique

Kempis, Thomas, 1380-1471
Lapide (Steen, van den) S.J., Cornelissen, 1567-1637

B. Protestante

Basnage, Jacques, 1653-1723
Basnage, Samuel, 1638-1721
Bernard, Jacques, 1658-1723
Blondel, David, 1590-1655
Brès, Guy de, 1523-1567
Burman, Frans, 1628-1679
Claude, Jean, 1619-1687
Daneau, Lambert, † 1601
Desmarets (Maresius), Samuel, 1599-1673
Du Jon (Junius), François, 1545-1602
Gheeraerts (Hyperius), André, 1542-1564
Jaquelot, Isaac, 1647-1708
Jurieu, Pierre, 1637-1713
Kerckhoven (Polyander), Jean van den, 1568-1646
Kniphuysen Nienoord, Comte Georges Guillaume de,
xviii^e siècle
Kuchlin, Jean, xvi^e siècle
Labadie, Jean de, 1610-1674
La Placette, Jean de, 1639-1718
Lenfant, Jacques, 1661-1728
Lubbertus, Sibrand, † 1625
Pajon, Claude, 1626-1685
Praedinius, Renier, 1509-1559
Rivet, André, 1571-1651
Saurin, Elie, 1639-1702
Saurin, Jacques, 1677-1730
Spanheim, Frédéric l'ancien, 1600-1649
Spanheim, Frédéric, le jeune, 1632-1701
Taffin, Jean, l'ancien, 1529-1602
Taffin, Jean, le jeune, 1565-1613
Trelcat, Lukas, 1573-1607

2. *Droit*

Berghe (Montanus), Paul van den, 1530-1587
Brederode, Pieter Cornelisz, 1558-1637
Bynkershoek, Cornelius van, 1673-1743
Groot (Grotius), Hugo de, 1583-1645
Hopper, Joachim, 1523-1576
L'Empereur ab Opwick, Constantin, † 1648
Manmaker, Adrien, † 1579
Matthaeus II, Antoine, 1601-1654

Putter, Antoine, xviii^e siècle
Vinnius, Arnold, 1588-1657
Voet, Johann, 1647-1714

3. *Médecine, sciences naturelles, mathématiques*

Aelhuysen, Johannes van, 1654-1685
De La Boe (Sylvius), François, † 1672
Diemerbroeck, Isbrand van, 1609-1674
Drebbel, Cornelius van, 1572-1634
Gorter, Jean de, 1723-1783
Haen, Antoine de, 1704-1776
Leauson, Friedrich de, xviii^e siècle
Ketelaer, Vincent, 1627-1679
Munnicks, Johann, 1652-1711
Plemp, Vopiscus Fortunat, 1601-1671
Roomen (Romanus), Adriaan van, 1561-1615
Storm van S'Gravesande, Jean, 1688-1742
Swieten, Gerhard L. B. van, 1700-1772
Verheyen, Philippe, 1648-1710

4. *Histoire, géographie, politique*

Boxhorn, Marcus Zuercus, 1612-1653
Houttuyn, Adriaan, xviii^e siècle
Myl (Mylius), Abraham van der, 1558-1637
Niecamp, Johannes Lucas, xviii^e siècle
Nieuwhof, Johann, 1630-1672

5. *Philologie, philosophie*

Bayle, Pierre, 1647-1706
Burgersdijk, Frans, 1590-1635
Cleynaerts (Clenardus), Nicolas, 1495-1543
Del Rio S.J., Antoine, 1551-1608
Duez, Nathanaël, xvii^e siècle
Erasme, Désiré, 1467-1536
Erpen, Thomas van, 1584-1624
Fongers, Jan, † 1612
Junius, Adriaan, 1511-1575
Komenski (Comenius), Jan, † 1670
Le Clerc, Jean-Pierre, 1657-1735
Lipse, Juste, 1567-1606
Mekerchus, Adolphe, † 1591
Pullmann, Théodore, 1510-1580
Putte (Puteanus), van den, 1574-1646
Reland, Adriaan, 1676-1718
Scaliger, Joseph-Juste, 1540-1609
Schott, S.J., Andreas, 1552-1629
Schrevel, Cornelis, 1615-1661
Smet (Vulcanius), Bonaventure de, 1538-1614
Smetius, Johann, 1590-1657
Teyng (Ceratinus), Jacob, † 1530
Vossius, Jean Gérard, 1577-1649

ANNEXE II

ÉDITIONS D'OUVRAGES DE MÉDECINE PUBLIÉES
PAR LES DE TOURNES SOUS L'ADRESSE D'AMSTERDAM

JOSEPH LIEUTAUD, *Synopsis universae praxeos medicae... cui subjungitur liber de cibo & potu*. Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1745, 2 vol. in-quarto.

JACOB LAZERME, *Tractatus de morbis internis capitis...*, Amstelodami, sumptibus Societatis [de Tournes], 1748, in-8.

LORENZ HEISTER, *Compendium medicinae practicae*, Amstelædami, sumptibus Societatis [de Tournes], 1748, in-8.

JOSEPH LIEUTAUD, *Elementa physiologiae juxta solertiora novissimaque physicorum experimenta*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1749, in-8.

FRANÇOIS BOISSIER DE SAUVAGES, *Pathologia methodica seu de conoscendis curatione*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1752, in-12.

JOHANNES DE GORTER, *Formulae medicinales cum indice virium quoad inventas indicationes inveniuntur medicamina in usum praxin inchoatum*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1755, in-quarto.

[JEAN-BAPTISTE SENAC], *Tractatus de febris recondita intermittentium tum remittentium natura & de eadem curatione*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1759, in-8.

[ANNE CHARLES LORRY], *Tractatus duo pathologici nunc primum in lucem editi auctor medico Monspelienensi in praxi felicissimo*, Amstelodami, 1760, in-12.

FRANÇOIS BOISSIER DE SAUVAGES, *Nosologia methodica sistens classes morborum genera & specie iuxta Sydenhami mentem*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1763, 5 vol. in-8.

JOSEPH LIEUTAUD, *Synopsis universae praxeos medicae... cui subjungitur liber de cibo & potu*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1765, 2 vol. in-quarto.

FRANCIS HOME, *Principia medicinae, ed. 3 a*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1766, in-8.

JOHANN THEODOR ELLER, *Observationes de cognoscendis & curandis morbis praesertim acutis*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1766, in-8.

CAROLUS PISO [CH. LEPOIS], *Selectionum observationum et consiliorum de praetervisis hactenus morbis affectibusque praeter naturam cum praefatione H. Boerhave*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1768, in-quarto.

LUDWIG GOTTFRIED KLEIN, *Interpres clinicus sive de morborum indole*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1769, in-8.

WILLIAM CULLEN, *Apparatus ad nosologiam methodicam*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1775, in-quarto.

FRANCIS HOME, *Principia medicinae, ed. 4 a*, Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes, 1775, in-quarto.

ANDRES PIQUER, *Praxis medica ad usum scholae valentinae*, Amstelodami, sumptibus Societatis [de Tournes], 1775, in-8.

¹ I. H. VAN EEGHEN, *De Amsterdamsche Boekhandel 1680-1725*, Amsterdam, 1960-1978, tome IV, pp. 143-144.

² VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, pp. 179-182. C'est Humbert qui imprimait la *Bibliothèque germanique*, revue trimestrielle littéraire de Jacques Lenfant.

³ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome II, pp. 260, 271-272.

⁴ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome IV, p. 52; John KLEINSCHMIDT, *Les imprimeurs et les libraires de la République de Genève 1700-1798*, Genève, 1948, pp. 71 et 164.

⁵ LOUIS DUFOUR-VERNES, *Industrie et état social au XVIII^e siècle d'après les minutes des notaires*, dans: *MDG*, tome XX, 1879-1888, pp. 260-261.

⁶ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome V, pp. 94 et sv.; Jeroom VERCRUYSSSE, *Voltaire et M.-M. Rey*, dans: *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, LVIII, 1967, pp. 1707-1763.

⁷ Hans Joachim BREMME, *Buchdrucker und Buchhändler zur Zeit der Glaubenskämpfe*, Genève, 1969, pp. 145-146; Jean-François GILMONT, *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVI^e siècle*, Genève, 1981, *passim*.

⁸ KLEINSCHMIDT, *op. cit.*, pp. 84 et 112.

⁹ RC 21.4.1694, AEG, vol. 194, p. 148; [*Gazette d'*] *Amsterdam avec privilège de nos Seign. les Etats de Hollande et de West-Frise*, Amsterdam, par le Sr J. T. Du Breuil et se vendent à Genève chez V. Miège: juxta la copie d'Amsterdam.

¹⁰ RC 30.1.8.8, 9.8 et 16.8.1702, AEG, vol. 202, pp. 80, 338, 339 et 348.

¹¹ RC 23.1.1703, AEG, vol. 203, p. 162.

¹² RG 28.3.1703, AEG, vol. 203, pp. 167-168.

¹³ Not. J. A. Comparet, 23.9.1710, AEG, vol. 62, f^o 300.

¹⁴ RC 25.6, 8.8.1712, AEG, vol. 211, pp. 294, 345; R. Chambre des comptes 10.8, 16.8, 17.8, 10.9.1712, AEG, Finances A 11, f^{os} 293, 294, 296.

¹⁵ RC 23.1.1759, AEG, vol. 259, pp. 45-46.

¹⁶ RC 10.12.1764, AEG, vol. 264, p. 537. *Gazette de La Haye*, A la Haye chez Et. de Groot & se vend à Genève chez Emmanuel Du Villard fils & sœurs Barillot.

¹⁷ RC 10.12.1764, AEG, vol. 264, p. 537. *Nouvelles extraordinaires de divers endroits, avec privilège de nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise*, A Leide par Etienne Luzac. Et se vendent à Genève chez Emmanuel Du Villard fils.

¹⁸ RC 23.8.1790, AEG, vol. 295, p. 464.

¹⁹ René MOULINAS, *L'imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1974, p. 291.

²⁰ *Catalogue des livres qui se débitent chez Barillot & fils, libraires & imprimeurs à Genève*. Les pages de ce catalogue sont insérées à la fin des livraisons de la gazette d'Amsterdam de l'année 1749.

²¹ RC 24.6.1754, AEG, vol. 254, p. 454: «Il a été résolu aussi de faire parvenir ledit Traité (de Turin) au Gazetier d'Amsterdam et aux éditeurs du Mercure de Neufchatel afin qu'ils l'insèrent dans leurs nouvelles.» Cf. *Le nouvelliste suisse historique, politique, littéraire et amusant dédié au Roi*, juin 1754, Neuchatel, de l'imprimerie des éditeurs, 1754, p. 158; *Suite des nouvelles d'Amsterdam* du 28 juin 1754, Genève, chez les sœurs Barillot, in fine. Le traité est aussi en vente chez E. Du Villard fils, libraire à Genève (*ibidem*).

²² Cf. Annexe I.

²³ Léon VOET, *The Golden Compasses. A history and evaluation of the Printing and the Publishing activities of the officina Plantiniana at Antwerp*, Amsterdam, London, New York, 1969-1972, tome II, p. 276.

²⁴ [J. FR. LE PETIT-SIMON GOULART], *L'histoire des Pays-Bas depuis l'an cinq cens soixante jusques à la fin de l'an 1602*, St Gervais, Vignon, 1604.

²⁵ Jean KUCHLIN, *Ecclesiarum hollandarum & westfriscarum catechismum disputationibus theologicis*, Genevae, S. Crespin, 1612.

²⁶ Joseph HALL, *Via media ou la voye de paix aux cinq articles controverséz comunément sous le nom d'Arminius*, trad. Jacquemot, Genève, P. Chouët, 1664.

²⁷ Guillaume RAYNAL, *Histoire des Statthoudérats*, Genève, 1749.

²⁸ Comp. Past. janvier 1597, AEG, R. Cp. Past. vol. R 3, f^o 201; Jaques Esprinchard, Francfort, L 23.3.1597 à J. J. Scaliger, Leyde dans: *Epistres françaises des personnages illustres & doctes à Monsieur Joseph Juste de la Scala, mises en lumière par Jaques de Reves*, Harderwyck, 1624, pp. 72-75: «Je n'ay veu qu'un seul livre contre vous qui est d'Adrianus Romanus. Il est imprimé à Genève, encore qu'en bas l'imprimeur ait mis: à Virtzburg... Monsieur de Bèze & tous vos autres amys allèrent par deux fois à la maison de Ville pour s'opposer à celà & empêcher que ledit livre ne s'imprimast, à quoy résistant Candole imprimeur...» L'ouvrage du médecin et mathématicien hollandais, Adriaan van Roomen, alors médecin de l'évêque de Wurzburg, parut cette année là, à Genève, sous le titre: *In Archimedis circuli dimensionem expositio & analysis. Apologia pro Archimede ad Josephum Scaligerum exercitationes cyclicae contra Josephum Scaligerum, Orontium Finzeum & Raymarum Ursum in decem dialogos distinctae*, Wurceburgi [Genève, Candolle], 1597.

²⁹ RC 7.4, 14.4, 5.5.1713, AEG, vol. 212, pp. 172, 188, 240. Ad p. 240: «que le livre ayant été déjà imprimé en Hollande, à Londres et à Leipsic sur des privilèges, ces exemples d'Etats protestans paroissoient déjà mettre notre réputation à couvert, joint à ce que cette impression ne paroît point faite en cette vile et qu'elle imite assez heureusement et par le papier et par les caractères celle de Hollande pour qu'on puisse s'y tromper... l'avis de la plus grande voix a été qu'il y avoit lieu, sans révoquer expressément les défenses faites auxdits Srs Fabri & Barillot, de fermer les yeux et tolérer cette impression moyennant qu'il ne paroisse pas qu'elle ait été faite en cette ville...»

³⁰ Abbé Claude Nicaise, Villey sur Tille, L 20.7.1694 à Jean Alphonse Turretini, Genève dans: *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à J. A. Turretini, publiées et annotées par E. de Budé*, Paris-Genève, 1887, tome II, p. 336: «L'imprimeur de Genève qui avoit donné au public les Galanteries de la Cour de France depuis Pharamond jusqu'au temps présent et qui croyoit en débiter beaucoup d'exemplaires en Hollande s'est fort mescompté, car un libraire d'Amsterdam luy a contrefait son édition avant que ses exemplaires fussent arrivés...» Cf. [Claude VANEL], *Intrigues galantes de la Cour de France depuis le commencement de la monarchie*, A Cologne, chez Pierre Marteau [Genève, Widerhold], 1694.

³¹ BONNANT, *Pietro Giannone et la publication de ses œuvres en Suisse au XVIII^e et au XIX^e siècle*, dans: *Annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari dell'Università di Roma*, Anno III, N. 1-2, Milano, 1963, pp. 121 et sv.

³² Jean Le Clerc, Amsterdam, L 2.4.1705 à J. A. Turretini dans: *Lettres inédites*, op. cit., tome II, p. 130: «Vous voulez bien que je vous demande, Monsieur, à mon tour, des nouvelles de l'ouvrage du P. Pagi que nous attendons ici avec impatience. Si vos libraires le font bien, ils rendront un grand service à la République des lettres et ils y trouveront leur compte...» Gazette d'Amsterdam du 15.11.1707: «on avertit le public et particulièrement les libraires qu'il y a présentement à Amsterdam un très bel assortiment de livres de Genève... entre autres PAGI, *Critica historico-chronologica in Annales Baronii*, f^o 4 vol. d'une belle impression sur papier fin... ceux qui souhaiteroient d'en avoir peuvent s'adresser à J. F. Bernard, facteur de la Société des libraires de Genève».

³³ BONNANT, *La librairie genevoise en Amérique latine au XVIII^e siècle*, dans: *Cinq siècles d'imprimerie genevoise. Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève 27-30 avril 1978*, Genève, 1980-1981, tome II, pp. 32 et sv. Nous avons recensé 56 éditions espagnoles de ce type.

³⁴ J. B. GONET, O.P., *Clypeus theologiae thomisticae ed. 9a*, Antwerpiae, sumptibus fratrum de Tournes, 1733, 5 vol. in-f^o; *Manuale thomistarum seu totius theologiae brevis*, Antwerpiae, sumptibus fratrum de Tournes, 1742, in-f^o; *Clypeus theologiae thomisticae*, Antwerpiae, sumptibus fratrum de Tournes, 1744, 5 vol. in-f^o.

³⁵ Florence BREMME-BONNANT, *Considérations sur la librairie genevoise pendant la guerre de Sept ans (1756-1763)*, dans: *Genava*, n.s., tome XIX, 1971, pp. 178-180. En 1772, H. A. Gosse pouvait encore offrir – sans succès d'ailleurs – 100 à 200 exemplaires de ce livre à la Société typographique de Neuchâtel (Gosse, L 14.7.1772 à STN, Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, Ms 1159/43). Il écrivait le 19.11.1760 au marquis de Salle, à Vicence: «nous ne voudrions pas qu'on fût assuré que cet ouvrage s'est imprimé ici, puisque on n'en a pas demandé la permission aux Seigneurs Scholarques (Gosse, CL 19.11.1760, AEG, Comm. F 61, p. 516).

³⁶ Nous en donnons la liste à l'Annexe II. Gosse CL 20.1.1779 à Chambeau, Avignon, AEG, F 63, p. 109: «Tout ce qui est médecine est généralement bon en latin. L'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France même ne les rebute pas, quoique ces derniers aiment mieux leur langue vulgaire...».

³⁷ Luchtmans, le libraire de Leyde, a commandé régulièrement aux de Tournes une certaine quantité de ces éditions, dès leur parution. Cf. LUCHTMANS, Boek- verkoopers-boek, 1738-1784, Vereeniging ter Bevordering van de Belangen des Boekhandels, Bibliothèque de l'université d'Amsterdam. Nous avons retrouvé ces éditions genevoises dans les bibliothèques de Buenos-Aires, Bogotà, Quito et Caracas. Elles ont été contrefaites ultérieurement à Venise, Padoue, Madrid et Amsterdam.

³⁸ BONNANT, *La librairie genevoise dans la péninsule Ibérique au XVIII^e siècle*, dans: *Genava*, n.s., tome IX, 1961, p. 110; *La librairie genevoise en Amérique latine*, op. cit., p. 17.

³⁹ Pierre DIONIS, *Anatomia corporis humani juxta circulationem sanguinis & recentiores observationes in horto regio parisino*, Genevae, sumptibus Cramer & Petachon, 1696. La même édition porte l'adresse d'Amsterdam (cf. VAN EEGHEN, op. cit., tome III, p. 183). STORM VAN S'GRAVESANDE, *Physices elementa*, Genève, Gosse, 1748. La même édition porte l'adresse de Leyde (cf. Catalogue de H. A. & J. Gosse, nov. 1781, BPU, Ms fr. 400).

⁴⁰ *La giusta statera de' porporati dove s'intende la vita, la nascita, aderenza, possibilita, ricchezza, offitii, le dignità, le cariche di ciascun Cardinale boggi vivente, & ivi s'intenderà anco, le loro virtù, meriti, e demeriti, con l'aggiunta delli penultimi sei Cardinali, promossi da Innocentio X l'anno 1648*, Geneva, 1650. Cf. Giorgio SPINI, *Ricerca dei libertini*, Roma, 1950, p. 214; C. Past. 31.12.1651 AEG, R 9, vol. H, p. 352.

⁴¹ Déclaration des Syndics et Conseil de la ville et république de Genève du 14.3.1676, AEG, P.H. 3623.

⁴² [Laerzio CHERUBINI], *Bullarium magnum romanum*, Luxemburgi, sumptibus Andreae Chevalier (Bousquet-Pelissari-Gosse), 1727-1758, 19 vol. in-f^o. (cf. Not. Marc Fornet, 29.6.1728, AEG, vol. 44, f^o 326; Emil VAN DER VEKENE, *Die luxemburger Drucker und ihre Drucke bis zum Ende des 18. Jahrhunderts. Eine Bio-Bibliographie*, Wiesbaden, 1968, p. 109; Gosse, CL 15.10.1780 à Tourneisen, Bâle, AEG, F 63, p. 275: «Le bullaire romain sous Luxembourg, André Chevalier, est le même que le nôtre. Nous primes ce nom parce que dans les pais catholiques, on auroit cru, en y mettant celui de la Rome protestante que le livre seroit tronqué».)

⁴³ Jean PONTAS, *Dictionarium casuum conscientiae*, Luxemburgi, sumptibus Andreae Chevalier & M.-M. Bousquet & Comp., 1731, 3 vol. in-f^o (cf. VAN DER VEKENE, op. cit., p. 118).

⁴⁴ Lawrence ECHARD, *Histoire romaine, trad. de l'anglois*, Lausanne & Genève, M.-M. Bousquet, Amsterdam, Pierre Mortier, 1737, 2 vol. in-12 (imprimé à Amsterdam selon *Mercurie suisse*, Neuchâtel, avril 1737, p. 124).

⁴⁵ Eugène HUBERT, *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la Paix de Münster jusqu'au Traité d'Utrecht (1648-1713)*, dans: *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1907, pp. 57 sv.

⁴⁶ R. J. RIEMENS, *Esquisse historique de l'enseignement français en Hollande du XVI^e siècle au XIX^e siècle*, Leyde, 1919, p. 28.

⁴⁷ Op. cit., p. 84.

⁴⁸ *Le livre du recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, publié par Suzanne STELLING-MICHAUD, Genève, 1959-1980.

⁴⁹ Not. Pinault, 10.8.1639, AEG, vol. 27, f^o 24; C. Past., 19.7.1644, AEG, vol. R 11, p. 49; 12.1.1665, AEG, vol. R 11, p. 378.

⁵⁰ Jean Alphonse Turretini, L 20.9.1732 à Messieurs les directeurs de la navigation du Levant, Amsterdam, BPU, Ms fr. 481, f^o 160.

⁵¹ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, 1969, tome I, p. 311.

⁵² *Catalogus librorum qui in bibliopolio Danielis Elsevirii venales extant*, Amstelodami, 1674.

⁵³ *Catalogus librorum officinae Danielis Elsevirii*, Amstelodami, 1681.

- ⁵⁴ *Catalogue des livres nouveaux et autres qui se trouvent à Amsterdam chez Du Villard & Changuion, libraires, pour l'année 1719.* Ce catalogue est inséré au tome V de PIGANOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, Amsterdam, Du Villard & Changuion, 1719.
- ⁵⁵ *Assortiment général de livres de Hollande & de France... lesquels se trouvent chez Jean van Duren, A la Haye et à Francfort, [1741].*
- ⁵⁶ Frères Verdussen, Anvers, L 10.9.1670 à Samuel Chouët, Genève, dans: Mauritz SABBE, *Briefwisseling van de Gebroeders Verdussen 1669-1672*, Antwerpen-S'Grave hage, 1923, tome II, p. 111.
- ⁵⁷ *Compte de Tournes 1745-1784 dans le grand-livre des Luchtmans, Biblioteek van de Vereniging ter Bevordering van de Belangen des Boekhandels, Bibliothèque de l'université d'Amsterdam.*
- ⁵⁸ Gosse, CL 3.9.1760 à Wettstein, Leyde, AEG, F 61, p. 451.
- ⁵⁹ *Catalogus librorum bibliothecae D. Philipp. Marnixi Sancto-Aldegondij, Lugduni Batavorum, 1599.*
- ⁶⁰ *Catalogus librorum bibliothecae... Iosephi Scaligeri, Lugduni Batavorum, 1609.*
- ⁶¹ *Catalogus omnium librorum... bibliothecae Adriani Pauw, Hagae-Comitis, 1654.*
- ⁶² *Bibliotheca Hobendorfiana...*, La Haye, 1720.
- ⁶³ *Bibliotheca Duboisiana...*, La Haye, 1725.
- ⁶⁴ *Bibliotheca anonymiana...*, Hagae-Comitum, 1728.
- ⁶⁵ *Bibliotheca exquisitissima sive librorum... collectio... quos collegit... Petrus van der Aa, Lugduni Batavorum, 1729.*
- ⁶⁶ *Bibliotheca Hulsiana...*, Hagae-Comitum, 1730.
- ⁶⁷ *Bibliotheca universalis vetus et nova complectens libros... vendentur... in aedibus Petri Gosse, La Haye, 1740.*
- ⁶⁸ *Bibliotheca Uilenbroukiana...*, Amstelaedami, 1741.
- ⁶⁹ *Bibliotheca universalis vetus et nova complectens libros... vendentur... in aedibus Petri Gosse, La Haye, 1742.*
- ⁷⁰ *Bibliotheca selectissima seu catalogus omnis generis librorum in quavis facultate et in variis linguis...*, Amstodolami, apud Salomonem Schouten et Petrum Mortier, 1743.
- ⁷¹ *Catalogus librorum selectissimorum quos reliquit... Johan van Renesse...*, Hagae-Comitum, 1750.
- ⁷² *Bibliotheca selectissima... librorum... reliquit Jacobus Chion, Hagae-Comitum, 1749.*
- ⁷³ *Catalogus partis bibliothecae... Comitum de Wassenaer, Hagae-Comitum, 1750.*
- ⁷⁴ *Catalogue d'une nombreuse collection de livres... rassemblés par M. Jean Néaulme, libraire...*, La Haye, 1765.
- ⁷⁵ *Catalogue raisonné de la collection de livres de M. Pierre Antoine Crevenna, négociant à Amsterdam, La Haye, 1776.*
- ⁷⁶ *Bibliotheca Meermanniana...*, Hagae-Comitum, 1824.
- ⁷⁷ *Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum Bibliothecae publicae Universitatis Lugduno-Batavae, Lugduni apud Batavos, 1714.*
- ⁷⁸ *Catalogus Bibliothecae Trajectino-Batavae, Trajecti ad Rhenum, 1718.*
- ⁷⁹ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome V, pp. 237 sv.
- ⁸⁰ *Catalogus librorum Francisci Foppens typographi bruxellensis, Bruxellis, 1730.*
- ⁸¹ *Catalogue des livres choisis dans les différentes bibliothèques des ci-devant jésuites des Pays-Bas, Bruxelles, 1780; Catalogue de livres du collège des ci-devant jésuites de Louvain, Louvain-Bruxelles, 1779; Catalogue de livres du collège des ci-devant jésuites d'Ipres, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres de la bibliothèque du collège des ci-devant jésuites de Courtray, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres des bibliothèques des collèges des ci-devant jésuites de Bruxelles et de Malines, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres des bibliothèques de la Maison professe, du collège et du convent des ci-devant jésuites d'Anvers, Louvain, 1779; Catalogue de livres des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites à Tournay, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres des bibliothèques des ci-devant jésuites du collège de Bruges, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres de la bibliothèque du collège des ci-devant jésuites d'Alost, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites de Mons, Bruxelles, 1778; Catalogue de livres de la bibliothèque du collège des ci-devant jésuites à Luxembourg, Luxembourg, 1778.*
- ⁸² *Ibidem.*
- ⁸³ *Catalogue de la bibliothèque de l'Abbaye impériale de Stavelot, Gand, 1847.*
- ⁸⁴ *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. C. de la Serna Santander, Bruxelles, 1803.*
- ⁸⁵ *Catalogue des livres rares de la bibliothèque de feu M. L. F. G. Harzé, Liège, 1821.*
- ⁸⁶ *Bibliotheca Hulthemiana, Gand, 1836.*
- ⁸⁷ Frères Verdussen, Anvers, L 25.3.1670 à Samuel Chouët, dans: SABBE, *op. cit.*, tome I, p. 71. Paul VAN CHRYSSTINEN, *Practicarum quaestionum in supremis belgarum curiis actarum & observatarum decisiones*, Antwerpiae, H. & J. B. Verdussen, 1671.
- ⁸⁸ S. de Tournes, L 9.7.1689 à J. J. Scheuchzer, Zurich, Zentralbibliothek Zürich, Ms 107.
- ⁸⁹ Frères de Tournes, Lyon, L 16.5.1746 à Balthazar Moretus, Anvers, Museum Plantin-Moretus, inventaire des archives plantiniennes, n° 636.
- ⁹⁰ H. A. Gosse, CL 5.3.1760 à Haak, Leyde, AEG, F 61, p. 252: «Les livres françois sont ceux qui nous conviennent le mieux aussi bien que de bons livres de médecine en latin».
- ⁹¹ *Compte de Tournes 1745-1784, dans le grand-livre des Luchtmans, doc. cit.*
- ⁹² Gosse, L 2.5.1777 à STN, BVN, 1159/53; Gosse, CL 10.12.1777 à Verdussen, Anvers, AEG, F 62, p. 70: «Si vous avez des livres françois, nous les prendrons par préférence, car aujourd'hui nous ne recherchons pas les latins et encore moins les espagnols».
- ⁹³ *Mémoire de divers livres nouveaux & autres recens de la foire de Francfort, Pasques 1671, par I. Ant. & Samuel de Tournes, marchands libraires de Genève, [1671].*
- ⁹⁴ *Catalogus librorum a Cramer & Perachon & Cramer filio bibliopolis genevensibus ex Nundinis francofurtiensibus vernalibus & aliis locis allatorum, 1723.*
- ⁹⁵ *Catalogue des livres latins et françois nouveaux et autres de Marc-Michel Bousquet & Comp., libraires à Genève, qu'ils ont recourés tant aux foires de Francfort & Leipsic qu'en plusieurs autres endroits en 1730.*
- ⁹⁶ [Catalogue]. *Les héritiers Cramer & frères Philibert libraires à Genève ont achevé les livres suivants, 1743, pp. 2 et 3.*
- ⁹⁷ *Catalogue des livres françois recens de différents endroits & qui se trouvent chez les frères de Tournes, marchands-libraires à Genève, [1749].*
- ⁹⁸ *Catalogue des livres françois qui se vendent chez les frères Cramer & Claude Philibert, imprimeurs & libraires à Genève, Janvier à Avril 1751.*
- ⁹⁹ *Catalogus librorum recentiorum etc. ex nundinis Francofurtiensibus & Lipsiensibus atque ex Belgio, Gallia, Italia etc. allatorum Genevae, in officina Fratrum Cramer & Cl. Philibert venales prostantium. 1753 jan.*
- ¹⁰⁰ *Catalogus librorum... antiquorum et recentiorum ex Gallia, Germania, Belgio &c qui venales prostant Genevae apud Claudium Philibert, bibliopol. & typograph., 1755.*
- ¹⁰¹ *Catalogue des livres françois de Jean Samuel Cailler, libraire à Genève, 1771.*
- ¹⁰² *Catalogue des livres qui se trouvent chez Bonnart, imprimeur-libraire, au bureau d'avis, [1789].*
- ¹⁰³ Parmi les livres de médecine achetés par Cramer & Philibert en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse entre 1730 et 1745, la moitié sont allemands et un quart hollandais. (Cf. *Catalogus librorum medicorum, anat., chirurg., pharmac. &c A. 1730 ad A. 1745 editorum ad mensem sept. Genevae apud hered. Cramer & fratres Philibert venalium ex Gallia, Germania, Belgio, Helvetia &c.*)
- ¹⁰⁴ VOET, *op. cit.*, tome II, pp. 500, 507; R. LAUWAERT, *De handelsbedrijvheid van de officina plantiniana op de Büchermesse te Frankfurt am Main en de XVII^e eeuw*, dans: *De Gulden Passer*, L, 1972, p. 176; LI, 1973, p. 86; GILMONT, *op. cit.*, pp. 143-199.
- ¹⁰⁵ BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne, op. cit.*, p. 134.
- ¹⁰⁶ SABBE, *op. cit.*, tome I, p. 111.
- ¹⁰⁷ Widerhold, cession de créance 8.9.1674, AEG, Not. André Beddevole, vol. 14, p. 153; VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, pp. 117, 118.
- ¹⁰⁸ Jean Robert Chouët, Genève, L 29.8.1684 à Pierre Bayle; Jacques Lenfant, Heidelberg, L 1.2.1684 au même, dans: *Lettres inédites de divers savants publ. et annot. par Emile Gigas*, Copenhague, 1890, tome I, pp. 100, 475; VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 271.
- ¹⁰⁹ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 178.
- ¹¹⁰ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, pp. 182, 270, 271; tome V, pp. 88, 89.
- ¹¹¹ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 271.
- ¹¹² Philibert Perachon, inventaire mars 1738, AEG, Jur. civ. F 543.
- ^{112 bis} VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 19.
- ¹¹³ *Compte de Tournes 1745-1784, dans le grand-livre des Luchtmans, doc. cit.*; VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome IV, p. 85; S. de Tournes, L 9.7.1689 à J. J. Scheuchzer, ZBZ, Ms D 107, n° 74; Frères de Tournes, L 16.3.1746 à Balthazar Moretus, Anvers, Museum Plantin-Moretus; De Tournes,

vente de livres du 5.11.1743 à Pierre Gosse, La Haye, AEG, Not. J. J. Choisy, vol. 15, p. 209.

¹¹⁴ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome II, p. 265.

¹¹⁵ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, pp. 50, 51.

¹¹⁶ *Catalogue des livres latins et français nouveaux et autres de Marc-Michel Bousquet...*, *op. cit.*, 1730; VAN DER VEKENE, *op. cit.*, pp. 47, 109, 118.

¹¹⁷ Frères Cramer, grand-livre 1755-1767, AEG, Com. F. 57; Cramer & Philibert, Notte générale des débiteurs, 10.6.1755, AEG, Not. J. L. Choisy, vol. 1, pp. 232 sv.: VERCRUYSE, *op. cit.*, pp. 1711, 1715; *Catalogus librorum Cramer & Philibert... ex Belgio*, Genève, janv. 1753.

¹¹⁸ H. A. Gosse, Registres de copies de lettres 1759-1761, 1776-1783, 1783-1791, AEG, F 61, 62, 63.

¹¹⁹ VERCRUYSE, *op. cit.*, pp. 1729, 1738.

¹²⁰ Suzanne TUCOO-CHALA, *Charles Joseph Panckoucke et la librairie française 1736-1798*, Pau-Paris, 1977, pp. 302 sv.; Robert DARNTON, *L'aventure de l'Encyclopédie 1775-1800*, Paris, 1982, pp. 35, 46.

¹²¹ P. M. GAZON, *De Rousseau aux méfaits des contrefacteurs; une correspondance de Lebrun-Tondu avec la maison Barde & Manget*, dans: *Cinq siècles d'imprimerie genevoise*, tome II, pp. 184-199.

¹²² François Dufart, concordat 1.12.1791, AEG, Not. J. G. Bernier, vol. 18, p. 416.

¹²³ STN, correspondants hollandais et belges. Liste aimablement communiquée par BVN.

¹²⁴ BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne*, *op. cit.*, pp. 136, 149.

¹²⁵ Geoffrey PARKER, *The Army of Flanders and the Spanish Road 1567-1659. The logistics of Spanish Victory and Defeat in the Low Countries' War*, Cambridge, 1972, pp. 51, 84, 85.

¹²⁶ VOET, *op. cit.*, tome II, p. 437.

¹²⁷ J. A. et S. de Tournes, L[février 1668] à Ott, Zurich, ZBZ, Ms 10 c, n° 151: «à cause des brouilleries que nous avons avec la Savoye & de cette nouvelle guerre de Bourgogne, on ne scait à quoy se résoudre».

¹²⁸ Reiner Leers, Rotterdam, L 6.3.1690 à Nicolas Tornard, Paris: «cette maudite guerre est fort préjudiciable à la République des lettres. C'est la cause qu'il m'est impossible de vous faire tenir un exemplaire de Furetière, les passages étant trop bien gardés pour les faire passer». Cit. par VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome I, p. 100.

¹²⁹ Mémoire [septembre 1691] pour le Procureur général Trembley, AEG, P. H. 3876.

¹³⁰ Herbert LÜTHY, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959, tome I, p. 149; Jean QUENIART, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*, Paris, 1969, p. 154: «La guerre oblige les libraires français à demander des passeports pour toutes les importations venant des Provinces-Unies (1708-1710)».

¹³¹ Pierre Gosse jr & Comp., La Haye, L 22.8.1744 à Albert de Haller, Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, Ms hist. helv. XVIII, 42.169: «La guerre fait un tort très considérable à mon commerce...»; Pierre Mortier, Amsterdam, L 3.1.1749 à Josias Belesaigne cit. par VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 266: «On scait que la guerre qui est présentement finie avoit causé un déclin général dans le commerce de ce pays-ci; je ne l'expérimente que trop dans le mien particulier. Les expéditions ont diminué chaque année. Les foires de Leipzig d'où je dois tirer la plus grande partie de mes retours, sont devenues de plus en plus mauvaises et cela même tellement que les deux dernières foires n'ont pas assez rendu pour pouvoir gagner les frais... Ce déclin du commerce a eu lieu hors le pais et y a occasionné les mêmes effets».

¹³² Allamad, Leyde, L 8.6.1759 à Charles Bonnet, BPU, Ms Bonnet 24, f° 239: «Le commerce des livres français qui doivent se débiter hors des Provinces-[Unies], est entièrement tombé, parceque la guerre empêche qu'on ne puisse retirer aucun argent soit de France, soit d'Allemagne et cela va si loing qu'il ne se fait plus aucun envoi de livres dans ces pais-là tant à cause de la raison que je viens d'indiquer que parceque toutes les puissances belligérantes se réunissent à enlever tout ce que nos marchands expédient ailleurs»; Gosse, CL 20.5.1761 à de Franck & Comp., Francfort, AEG, F 61, p. 631: «Les frais de voiture d'Hollande à Francfort sont si considérablement augmentés qu'on ne fait pour ainsi dire venir que ce dont on ne peut pas se passer. Pour faire des affaires plus considérables, il faut attendre un temps plus favorable».

¹³³ Pierre Gosse jr & fils, La Haye, L 16.4.1781 à STN, BVN, 1159/255: «Si l'argent est rare chez vous, il l'est bien davantage ici dans ces circonstances actuelles de guerre, par où il nous est absolument impossible d'accepter vos traites». Cf. également la correspondance de Luchtmans

cit. par I. Z. DUBOSQ, *Le livre français et son commerce en Hollande de 1750 à 1780*, Paris, 1925, p. 111.

¹³⁴ Pierre DARDEL, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIII^e siècle*, Paris, 1963, pp. 280, 347, 348; Paul BUTEZ, *Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII^e siècle*, Paris, 1974, pp. 61, 63, 109; Hermann KELLENBENZ, *Landverkehr, Fluss- und Seeschiffahrt im europäischen Handel*, dans: *Les grandes voies maritimes dans le monde*, Paris, 1965, p. 143; Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Marseille, 1973, pp. 495, 498; Charles WILSON, *Anglo-dutch commerce & finance in the Eighteenth century*, Cambridge, 1966, pp. 17, 19, 20, 24; I. S. BROOMLEY, *Les corsaires zélandais et la navigation scandinave pendant la guerre de Succession d'Espagne*, dans: *Le navire et l'économie maritime du Nord de l'Europe du Moyen-Age au XVIII^e siècle*, Paris, 1960, p. 106.

¹³⁵ Frères de Tournes, Lyon, L 16.5.1746 à Balthazar Moretus, Anvers, Museum Plantin-Moretus: «S'il y auroit quelque occasion de vaisseau neutre à Anvers pour Gènes ou s'il faut les envoyer à Amsterdam pour y être embarquées... l'assurance desdits livres pourroit être chargée pour compte des frères de Tournes de Genève, par conséquent, tout seroit neutre... Si ne pouvant pas faire venir par mer, la sortie par terre est libre de chez vous pour Lille, par où nous ferions venir lesdits livres, comme nous le pratiquons avec ce que nous faisons venir des maisons Verdussen et du R. P. Stillingh».

¹³⁶ BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne*, *op. cit.*, p. 139.

¹³⁷ GILMONT, *op. cit.*, p. 199.

¹³⁸ PARKER, *op. cit.*, p. 84.

¹³⁹ Gosse, CL 26.5.1761 à van Harreveld, Amsterdam, AEG, F 61, p. 636: «Tout ce qu'on pourroit faire, ce seroit de vous les envoyer par eau en les adressant à Yverdun à Mrs de Coppet qui les feront embarquer sur le lac de Neuchatel; de là, ils gagneront le Rhin en descendant jusqu'en Hollande, cette voye-là est un peu sujette à des mouillures & est longue, mais beaucoup meilleur marché que d'envoyer par Basle et Francfort par terre...»

¹⁴⁰ Gosse, CL 31.5.1760 à de Franck & Comp. Francfort, AEG, F 61, p. 350: «Nous vous avons envoyé par la messagerie & charriot de poste un petit paquet de livres... qu'il vous plaira l'acheminer par premier charriot de poste pour Amsterdam à l'adresse de M. Schneider».

¹⁴¹ Pierre Gosse jr & Daniel Pinet, La Haye, L 4.5.1770 à STN, BVN, 1159/124.

¹⁴² Députés des villes de Berne et Bâle, Baden, L 7.7.1670 au Conseil de Genève, AEG, P.H. 3529: «Vos marchands et négociants ne font plus conduire leurs marchandises & effets venant de Strasbourg et des Pays-Bas par la voye ancienne et accoutumée à Bâle et, de là, par la Suisse, ains l'envoient une bonne partie par Montbéliard à Pontarlier & de là seulement à Morges & Genève... Les marchandises sont conduites à Montbéliard par des paisans qui ne sont suffisamment pourvus ni de charriots ni de chevaux & sont souvent livrées mal conditionnées. Joint que l'on ne peut pas se servir en tout temps de ces dernières».

¹⁴³ Gosse, CL 16.4.1760 à Haak, Leyde, AEG, F 61, p. 300; CL 28.7.1761 à Schneider, Amsterdam, AEG, F 61, p. 674; CL 5.9.1760 à Wettstein, Amsterdam, AEG, F 61, p. 451; Verdussen, Anvers, L 25.3.1670 à Chouët, cit. par SABBE, *op. cit.*, tome I, p. 71.

¹⁴⁴ Gosse, CL 10.12.1777 à Verdussen, Anvers, AEG, F 62, p. 70; Walter de Beche, Cologne, L 26.9.1784 à STN, BVN, 1229/88; L 20.1.1785 à STN, BVN, 1229/90; Franz Josef Eschweiler, Cologne, L 10.7.1774 à STN, BVN, 1147/309.

¹⁴⁵ Gosse, CL 20.5.1760 à Schneider, Amsterdam, AEG, F 61, p. 33: «Nous vous avons expédié... les livres de la facture ci-jointe... les ayant collationnés avec attention et fort bien emballés avec bonne toile neuve & beaucoup de paille. Il vous plaira d'en faire de même des livres que nous vous demandons par contre et les faire poster le plus tôt possible sans vous prévaloir d'aucun emballage, vous ayant envoyé les nôtres francs d'emballage».

¹⁴⁶ Frères de Tournes, L 10.10.1729 au Marquis d'Ormea, Turin, Archivio di Stato Torino, Istruzione pubblica, Università reggia: «Il est très rare de recevoir des balles de Hollande qui ne soient pas endommagées & qu'il n'y ait des livres gâtés & Mrs les Hollandois se mettent très peu en peine de ces sortes de choses quand ils ont reçu leur paiement, au lieu que nous nous engageons à rendre des livres en bon état».

¹⁴⁷ Le Nord: Panchaud, Houlez & Schown, Amsterdam, L 22.4.1777 à STN, BVN, 1189/295; BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne*, *op. cit.*, pp. 139, 150. L'Orient: Compagnie des pasteurs, 20.6.1738, AEG, R. Cp.

past. vol. 25 p. 145; J. A. Turretini, L 20.9.1732 à Messrs les directeurs de la navigation du Levant à Amsterdam, BPU, Ms fr. 481, f^o 160. L'Américain: BONNANT, *Librairie genevoise en Amérique latine, op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁸ Samuel de Tournes, L 16.10.1676 à Francesco Passerini, Florence; L 27.7.1676 au même; L 26.4.1677 au même, Biblioteca nazionale centrale, Firenze; L 30.9.1684, L 25.5.1686, L 18.10.1687, L 5.11.1689, L 21.2.1690 à J. J. Scheuchzer, ZBZ, Ms D 107; cf. ég. Martin GERMANN-MEIER, *L'éditeur genevois J. H. Widerhold, dans: Cinq siècles d'imprimerie genevoise, op. cit.*, tome I, p. 338.

¹⁴⁹ Gosse, CL 21.1.1761 à Chatelain, Amsterdam, AEG, F 61, p. 551. ¹⁵⁰ CL 25.3.1760 à Schneider, Amsterdam, AEG, F 61, p. 280; CL 21.1.1761 à Chatelain, Amsterdam, AEG, F 61, p. 551. Cf. également sur l'influence des enchères sur les prix: Pierre Mortier, Amsterdam, L 3.1.1749 à Josias Belesaigne, dans: VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 266.

¹⁵¹ Verdussen, Anvers, L 25.3.1670 à Chouët, dans: SABBE, *op. cit.*, tome I, p. 71 (payable au comptant à la livraison); Gosse, CL 7.3.1760 à Néaulme, Amsterdam, AEG, F 61, p. 257 (payable moitié à un an, moitié à 18 mois de l'expédition).

¹⁵² Frères de Tournes, vente 5.11.1741 à Pierre Gosse, La Haye, AEG, Not. J. J. Choisy, vol. 15, p. 209; J. H. Widerhold, paiement 8.8.1674 de D. Baille pour le compte de Daniel Elzevier, AEG, Not. André Beddevole, vol. 14, p. 153.

¹⁵³ Gosse, CL 6.3.1761 à van Harreveld, Amsterdam, AEG, F 61, p. 585.

¹⁵⁴ STN, CL 8.5.1773 à Baillod, Naples, BVN, 1098/150.

¹⁵⁵ Gosse, CL 6.3.1761 à van Harreveld, Amsterdam, AEG, F 61, p. 585;

Charles Cuirot, Amsterdam, L 29.9.1775 à STN, BVN, 1138/329.

¹⁵⁶ Gosse, CL 15.7.1761 à Néaulme, Amsterdam, AEG, F 61, p. 669: «Si vous voulez me fournir certains livres d'assortiment, je vous offrirai ainsi par contre de tous les livres de nos libraires d'icy, soit Mrs de Tournes, Cramer, Philibert, Bousquet &c...»; Gosse, CL 15.7.1761 à Changuion, Amsterdam, AEG, F 61, p. 702: «nous vous offrons par contre d'autres assortiments soit d'icy soit d'Italie...»

¹⁵⁷ André PUTTEMANS, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1935, p. 14.

¹⁵⁸ *Op. cit.*, p. 15.

¹⁵⁹ *Op. cit.*, p. 17; BONNANT, *Les index prohibitifs et expurgatoires contre-faits par des protestants au XVI^e et XVII^e siècle*, dans: *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXI, Genève, 1969, p. 612.

¹⁶⁰ PUTTEMANS, *op. cit.*, pp. 20, 21; Antonio SIERRA CORELLA, *La censura de libros y papeles en España y los índices y catálogos españoles de los prohibidos y expurgados*, Madrid, 1947, p. 47.

¹⁶¹ *Philippi II Regis catholico edictum de librorum prohibitorum catalogo observando*, Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini, 1570; *Index expurgatorius librorum... Philippi II Regis catholici iussu & auctoritate, atque Albani Ducis consilio ac ministerio in Belgia concinnatus anno MDLXXI*, Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini, prototypographi regij, 1571. L'expurgatoire d'Anvers était destiné à l'usage exclusif des censeurs. Le théologien

protestant François Du Jon le réédita à Heidelberg en 1586, en le munissant d'une préface (Cf. BONNANT, *op. cit.*, pp. 627 sv.) Plantin eut la désagréable surprise de voir interdire dans l'index qu'il avait publié, bon nombre d'ouvrages qu'il avait lui-même édités et dont il dut détruire les stocks encore existants (Cf. VOET, *op. cit.*, tome II, p. 277).

¹⁶² PUTTEMANS, *op. cit.*, p. 21; SIERRA CORELLA, *op. cit.*, pp. 100, 138, 234 sv.; BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne, op. cit.*, p. 140. Les Etats de l'Empire, sauf la Bavière, n'avaient pas accepté les décrets du Concile de Trente.

¹⁶³ PUTTEMANS, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁵ *Op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁶ *Op. cit.*, p. 36.

¹⁶⁷ *Op. cit.*, p. 48.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, pp. 49, 53.

¹⁶⁹ *Op. cit.*, p. 72.

¹⁷⁰ *Op. cit.*, pp. 128, 175.

¹⁷¹ R. TROUSSON, *L'abbé F. X. de Feller et les «Philosophes»*, dans: *Etude sur le XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1979, p. 103.

¹⁷² Gérard MOREAU, *Un colporteur calviniste en 1563*, dans: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, CXVIII, Paris, 1972, p. 2; Adolphe HOCQUET, *Tournai et le Tournais au XVI^e siècle au point de vue politique et social*, dans: *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1906, p. 100.

¹⁷³ MOREAU, *op. cit.*, pp. 3-22.

¹⁷⁴ MOREAU, *Catalogue des livres brûlés à Tournai par ordre du duc d'Albe (16 juin 1569)*, dans: *Horae tornacenses*, Tournai, 1971, pp. 194-213.

¹⁷⁵ VOET, *op. cit.*, tome II, pp. 265, 275.

¹⁷⁶ VAN DER VEKENE, *op. cit.*, pp. 109, 119; BONNANT, *Librairie genevoise en Allemagne, op. cit.*, p. 151.

¹⁷⁷ HUBERT, *op. cit.*, p. 359. En 1578, les Etats de Hollande décrètent la destruction des livres entachés d'hérésie appartenant à la bibliothèque de l'université de Leyde.

¹⁷⁸ Frédéric Spanheim, Leyde, L 23.3.1685 aux Syndics et Conseil de Genève, AEG, P. H. 3757.

¹⁷⁹ Marc-Michel Rey, Amsterdam, L 31.10.1765 à Julien, géographe à Paris, cit. par VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome III, p. 21.

¹⁸⁰ HUBERT, *op. cit.*, p. 359.

¹⁸¹ VERCROYSE, *op. cit.*, p. 1727.

¹⁸² VERCROYSE, *Marc-Michel Rey, imprimeur philosophe ou philosophique?* dans: *Documentatieblad Werkgroep 18e eeuw*, n^o 34-35, Bruxelles, 1977, p. 100.

¹⁸³ M.-M. Rey, L cit. ad note 179.

¹⁸⁴ VAN EEGHEN, *op. cit.*, tome V, pp. 368, 369.

¹⁸⁵ Malapert, ambassadeur des Etats-Généraux à Bâle, L 14.3.1676 et 23.5.1676 à Monsieur le Premier Syndic, AEG, P. H. 3621.

¹⁸⁶ Etats-Généraux, La Haye, L 7.12.1689 à Messieurs les Syndics et Conseil de Genève, AEG, P. H. 3850.

Crédit photographique:

François Martin, Genève